



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 juin 2024 - 18h 00

## PROCES-VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL

**Procès-verbal de la séance du  
lundi 24 juin 2024 – 18h00**

**Date de la convocation** : 18 juin 2024

**La liste des délibérations a été affichée le** : 26 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 49

**Quorum** : 25

### Etaient Présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (excusée du n°17 au n°21), M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND (excusé du n° 50 au n° 57), Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (excusée du n° 13 au n° 21), M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE (excusé du n° 48 au n° 53), Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (jusqu'au n° 12), Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

### Etaient représentés :

Mme Néjia BOUCHANNABA (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO à compter du n° 13)

### Etaient excusés :

Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO

**Secrétaire de séance** : Mme Marie MOULINIER

Le maire

Le secrétaire de séance

François BAYROU

Marie MOULINIER

# SOMMAIRE

## Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2024.

1- Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122.22 du Code général des collectivités territoriales..... Rapporteur : François BAYROU	25
2- Modification de représentant au sein des commissions..... Rapporteur : François BAYROU	25
3- Bilan des transactions foncières opérées par la Ville de Pau en 2023..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	26
4- Lotissement Nouste Soureilh : actualisation des conditions de la vente du Lot n° 3 au Comité ouvrier du logement..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	27
5- Cours Léon Bérard – Cession de la parcelle DH n° 0078 à l'Institut du Travail Social Pierre Bourdieu..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	27
6- Rue du Professeur Garrigou Lagrange : résiliation du bail emphytéotique conclu avec la Fédération des Associations Portugaises des Pyrénées-Atlantiques (FAPPA)..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	28
7- Avenue Péboué : acquisition d'une emprise foncière auprès de l'école Sainte Jeanne Elisabeth pour l'aménagement d'une liaison douce..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	29
8- Avenue des Lilas : acquisition d'une emprise à extraire de la parcelle cadastrée BC n° 179..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	29
9- Budget principal : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal – exercice 2023..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	30
10- Budget annexe des parkings : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal – exercice 2023..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	30
11- Budget annexe opérations d'aménagement : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal – exercice 2023..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	30
12- Budget annexe Centre Social du Hameau : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal – exercice 2023..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	30

13- Budget principal : approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	31
14- Budget annexe des parkings : approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	41
15- Budget annexe des opérations d'aménagement : approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	42
16- Budget annexe du Centre social du hameau : approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	42
17- Budget supplémentaire 2024..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	43
18- Budget principal : créances éteintes..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	44
19- Budget annexe centre social du Hameau : admission en non valeur de créances irrécouvrables..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	45
20- Rapport d'activité 2023 de la Commission Consultative des services publics locaux..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	45
21- Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Restauration : rapport des mandataires de l'année 2023..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	46
22- Société Publique Locale Halles et République : rapport des mandataires de l'année 2023..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	50
23- Gestion, animation et exploitation des Halles de Pau : rapport d'activité de l'année 2023..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	50
24- Décision de principe sur la gestion des Halles par voie de concession de service public..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	55
25- Gestion et exploitation du Zénith de Pau : rapport d'activité de l'année 2023..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	56

26- Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Evénements : rapport des mandataires de l'année 2023..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	56
27- Gestion et exploitation du Zénith de Pau : approbation de l'avenant n° 4 au contrat de concession de service public..... Rapporteur : Yves DEJEAN	60
28- Gestion, exploitation et animation du Palais Beaumont : rapport d'activité de l'année 2023..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	56
29- Gestion et animation du Palais Beaumont : approbation de l'avenant n° 4 au contrat de concession de service public..... Rapporteur : Yves DEJEAN	60
30- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : tarifs 2025..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	61
31- Groupement de commandes permanent pour des travaux sur canalisations en tranchée ouverte..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	62
32- Groupement de commandes permanent pour des prestations de services de traiteurs..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	62
33- Convention fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête Famille 2025 entre la mairie de Pau et l'INSEE..... Rapporteur : Mohamed AMARA	63
34- ZAC Favre : fixation des modalités d'utilisation du stationnement..... Rapporteur : Michel CAPERAN	64
35- Evolution du temps de gratuité des parkings du Pôle d'Echange Multimodal. Rapporteur : Michel CAPERAN	66
36- Projet Université-Technopole : requalification du chemin Barincou – Projet. Urbain Partenarial avec le Groupe Essor..... Rapporteur : Michel CAPERAN	68
37- Mise en valeur des façades : attribution d'aides financières..... Rapporteur : Michel CAPERAN	69
38- Développement de l'offre de logement social : programmation 2024..... Rapporteur : Gilbert DANAN	69
39- Création d'une commission d'indemnisation amiable dans le cadre des Travaux de requalification et d'aménagement du boulevard Aragon, de la Rue Henri IV et de la place Royale..... Rapporteur : Thibault CHENEVIÈRE	70

40- Attribution d'indemnités dans le cadre des travaux de rénovation du..... Complexe de la République et des espaces publics du secteur Foirail- Carnot-République..... Rapporteur : Thibault CHENEVIÈRE	71
41- Attribution de subvention – mission handicap..... Rapporteur : Patricia WOLFS	71
42- Subvention 2024 aux syndicats..... Rapporteur : Marie-Laure MESTELAN	72
43- Subvention aux associations..... Rapporteur : Marie-Laure MESTELAN	72
44- Adhésion à la démarche Guid'Asso..... Rapporteur : Marie-Laure MESTELAN	73
45- Signature de la charte révisée du Plan d'Appui Locaux à la Vie Associative Pau Pyrénées..... Rapporteur : Marie-Laure MESTELAN	73
46- Attribution de subventions aux associations à vocation sociale..... Rapporteur : Béatrice JOUHANDEAUX	74
47- Attribution Fonds d'Initiatives Pour les Habitants..... Rapporteur : Josy POUÉYTO	75
48- Renouvellement du dispositif Contrat Municipal Etudiant année scolaire 2024-2025..... Rapporteur : Régis LAURAND	75
49- Approbation du règlement intérieur de la Maison des associations d'Ousse des Bois..... Rapporteur : Kenny BERTONAZZI	79
50- Fusion des écoles maternelle et élémentaire des Lilas..... Rapporteur : Françoise MARTEEL	80
51- Fixation du forfait scolaire communal 2024..... Rapporteur : Françoise MARTEEL	82
52- Aménagements et rénovation des écoles : autorisation de programme n° 23035..... Rapporteur : Françoise MARTEEL	83
53- Associations sportives : attributions de subventions..... Rapporteur : Eric SAUBATTE	84
54- Centre de recherche et de création théâtrale de Pau, cycle "Musset" 2024/2025 : tarifs, convention de mandat avec l'Office de Tourisme Communautaire..... Rapporteur : Jean LACOSTE	85

55- Comédies au Zénith 2024/2025 : tarif de l'abonnement..... Rapporteur : Jean LACOSTE	86
56- Foirail : tarifs 2024/2025 de l'abonnement découverte, convention de partenariat avec l'Orchestre de Pau Pays de Béarn, Espaces Pluriels et le Méliès..... Rapporteur : Jean LACOSTE	87
57- Saison" Jazz à Pau" 2024/2025 : tarifs, convention de mandat avec l'Office de Tourisme Communautaire, convention de mandat pour un contrat exceptionnel avec le Zénith..... Rapporteur : Jean LACOSTE	88
58- Saison" Théâtre à Pau" 2024/2025 : tarifs, convention de coréalisation avec l'association Agora, convention de mandat avec l'Office de Tourisme Communautaire..... Rapporteur : Jean LACOSTE	89
59- Ville d'Art et d'Histoire : renouvellement de la convention de partenariat avec le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine pour l'inventaire du patrimoine..... Rapporteur : Jean LACOSTE	94
60- Mise à disposition du zénith au profit de tiers..... Rapporteur : Jean LACOSTE	95
61- Attribution de subventions aux associations culturelles : année 2024..... Rapporteur : Jean LACOSTE	95
62- Conclusion d'une convention tripartite avec la Direction Générale des Patrimoines et de l'Architecture et de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs Elysées dans le cadre du spectacle son et lumière 2024..... Rapporteur : Jean LACOSTE	96
63- Convention avec la Fédération Départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques..... Rapporteur : Clarisse JOHNSON LE LOHER	97
64- Vidéoprotection : conventions de partenariats entre la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, les services d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques et les communes de Pau, Jurançon et Billère..... Rapporteur : Clarisse JOHNSON LE LOHER	98
65- Convention contrat groupe santé..... Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE	99

66- Renouveaulement de la mise à disposition d'un agent de la Ville auprès de la SPL des Halles..... Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE	100
67- Mise à jour des prestations d'action sociale..... Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE	101
68- Mise à jour du règlement du temps de travail..... Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE	102
69- Transformation des postes – tableau des effectifs..... Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE	102
70- Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes – Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités et SPL STAP..... Rapporteur : Michel CAPERAN	103

*La séance est ouverte à 18h00, par Monsieur François BAYROU, Maire de Pau.*

\*\*\*\*\*

**Désignation du secrétaire de séance.**

**M. le Maire :**

Et Marie Moulinier sera la secrétaire de séance.

**Madame Marie MOULINIER est désignée secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

**Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2024.**

**M. le Maire :**

Merci le quorum est atteint.

Nous devons adopter le procès-verbal de la séance du 25 mars.

Il n'y a pas d'observation.

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du lundi 25 mars 2024.**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Chers collègues, bonjour à tous, toutes et tous.

Première démarche officielle de ce conseil, l'un des onze sièges qui avait été attribué à l'issue des élections de 2020 à la liste « Pau en commun » est devenu vacant suite à la démission d'Olivier Dartigolles. Et l'article L. 270 du code électoral relatif aux modalités de remplacement des conseillers municipaux stipule que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

En conséquence, je déclare installée dans les fonctions de conseillère municipale Madame Marianne Lajarige et je vous demande de l'accueillir.

Bien entendu, chacun d'entre nous a présent à l'esprit que ce conseil municipal se déroule à un moment et dans une ambiance particulièrement grave pour la Nation. Je n'ai pas l'intention de transformer ce conseil en champ clos des engagements politiques. Ce n'est pas sa vocation, mais je veux dire que j'espère que tous, nous sommes attachés à des valeurs républicaines qui ne s'accommodent pas de dérives et de dérapages, de violences, de brutalités, de stigmatisations d'une partie de la population, d'affrontements autour de l'origine, de la couleur de peau ou de la religion, de la communauté à laquelle par sa naissance on appartient. Et vous voyez qu'en disant cela, j'évoque des positions qui sont malheureusement aujourd'hui à différents bouts de l'échiquier politique, sur différents bords de l'échiquier politique. Pour moi qui ai fait de cet engagement le sens de ma vie et pour beaucoup d'entre vous, c'est un moment de très profonde inquiétude. On croyait que ces serpents étaient endormis et que ces poisons avaient été conjurés, que l'on avait l'antidote. Et on croyait que l'antidote, c'était la démocratie et la République. On s'aperçoit qu'il y a des moments où les peuples... Alors, ce n'est pas la première fois dans l'histoire et ce n'est pas la première fois en France.

Et la France n'est pas le premier pays dans lequel ce genre de dérive a pris corps, mais pour beaucoup d'entre nous, la France était à l'abri de tout cela. Et pour beaucoup d'entre nous, la France était un abri contre tout cela. Pour beaucoup de femmes et d'hommes, dans le courant du siècle, la France a été un refuge, un refuge qui précisément protégeait de ces acharnements et de ces menaces.

Je dois vous dire que je n'aurais jamais imaginé que les propos que l'on entend tous les jours sur les réseaux sociaux puissent trouver une place dans notre espace démocratique. Et je n'aurais jamais imaginé que des affrontements de communautés puissent exploser dans notre pays.

On a tous en mémoire ce que les années 30 ont été et on espérait qu'elles ne retrouveraient pas licence de se déployer.

Bon ! C'est comme cela.

Pour moi, c'est un moment terrible et dangereux. Parce que de surcroît, il y a forcément des programmes qui vont avec et de nos compatriotes qui se laissent intoxiquer par ces débordements et ces dérives. Je considère - si je peux adresser un message à nos compatriotes sur ce sujet, à nos concitoyens sur ce sujet - qu'il est de notre responsabilité à tous, pas seulement parce que nous sommes des élus, mais parce que nous sommes des citoyens, des pères et mères de famille - il est de notre responsabilité à tous de prendre conscience de la gravité du moment et des risques auxquels notre communauté nationale se trouve exposée.

Et donc, je voudrais simplement que ce conseil, l'écho qu'il peut avoir, puisse éveiller des consciences, parce que l'histoire montre que quand on accepte de déraiper sur ces sujets, on met très longtemps à s'en remettre.

Et donc, voilà la conviction que je voulais partager avec vous, sans vouloir en faire en quoi que ce soit un sujet d'affrontement verbal dans ce conseil et je vous demande de le comprendre.

Monsieur Marbot...

**M. MARBOT :**

Oui, Monsieur le Maire.

Je voudrais ajouter quelques mots à ce que vous venez de dire, en gardant à l'esprit qu'évidemment nos échanges ne doivent pas s'inscrire dans une campagne électorale quelconque, mais plutôt dans la gravité du moment, puisque notre pays connaît un tournant de son histoire. J'espère qu'il ne prendra pas ce tournant, mais il est à la veille de ce tournant, en tout cas menacé par ce tournant qu'il n'avait pas connu depuis plus de 70 ans, et donc effectivement, l'heure est grave.

Et je voulais dire, en plus de ce que vous avez dit, que je rejoins, à la nuance près que je ne mettrai pas de signe égal entre ce que vous appelez, ce que vous avez appelé les deux extrémités de l'échiquier, parce que l'une de ces extrémités a déjà montré ce dont elle était capable, notamment en termes d'attaques et de menaces pour les libertés publiques, pour la concorde nationale et pour l'égalité telle qu'elle a été définie par notre si belle déclaration des Droits de l'Homme de 1789.

Mais à part cette nuance qui peut être de taille - mais je suis sûr que l'on ne la discutera pas forcément ce soir, en tout cas ce n'est pas le lieu - je voulais ajouter à votre propos que je partage sur le reste, l'extrême responsabilité que nous avons en tant que collectivité locale. Parce que je crois, en tout cas je veux croire que 40% des Français ne sont pas racistes et xénophobes, et que s'ils ont voté, notamment pour l'extrême droite aux dernières élections, c'est parce qu'ils ressentent un sentiment de déclassement, sans doute, et en tout cas de rupture vis-à-vis de ce que peut être notre société, et que cette rupture, elle a été un long glissement depuis de nombreuses années. Donc, loin de moi ici l'idée de vouloir pointer la responsabilité de tel ou tel parce que je pense que c'est une responsabilité accumulée au cours des ans et relativement collective de tous ceux qui ont exercé le pouvoir.

Mais cette rupture, elle s'est construite au fur et à mesure des années par le recul des services publics, le recul de tout ce qui fait, de tout ce qui avait construit jusqu'à présent notre vivre ensemble. Et je crois que les collectivités locales sont parmi les derniers remparts de ce vivre ensemble. Parce que nous avons encore ici à Pau, mais partout sans doute en France, préservé la qualité des services publics, la qualité du prendre soin de la population. Et de ce point de vue-là, j'espère que nous serons ce dernier rempart qui permettra de reconquérir une partie de l'opinion qui est en rupture avec le système, le système en général.

Et puis, je crois aussi qu'en tant qu'élus, nous avons une responsabilité. Une responsabilité de montrer que nous sommes capables de faire vivre la République au-delà de nos différences et sans pratiquer l'invective. Vous avez peut-être remarqué que depuis quelques mois, j'essaie de mettre de la nuance dans mes propos et un peu de, je dirais de finesse dans une opposition, en tout cas, en ne la voulant pas caricaturale. Parce que je pense aussi que nos échanges, ici dans cette enceinte, doivent être la marque que nous pouvons vivre ensemble avec des opinions diverses et différentes, échanger et construire pour le bien commun sans forcément se jeter des anathèmes les uns envers les autres.

Et donc, je crois que nous vivons un moment très grave, mais nous avons ici, en tant qu'élus locaux et municipaux, une extrême responsabilité pour, dans les mois et les années qui viennent, pouvoir reconstruire quelque chose qui corresponde à l'idée que l'on se fait de la République française.

**M. le Maire :**

Monsieur Marbot, il se trouve que je partage absolument ce que vous dites, cela ne vous étonnera pas, sur notre responsabilité. Notre responsabilité. Je pense que c'est précisément à cela que République ou démocratie se reconnaissent. Ce n'est pas de toujours chercher la faute des autres et de considérer que nous avons, nous, à porter dans le réel, précisément les valeurs que nous invoquons. Donc, merci beaucoup.

Petite précision, je n'ai jamais mis de signe égal d'ailleurs entre rien. Je sais les différences. Mais je dis que je ne peux pas hiérarchiser le risque. Je sais que le risque entre deux des dérives, c'est un risque d'une aussi grande gravité.

Il se trouve que nous connaissons dans notre ville beaucoup de nos compatriotes, par exemple d'origine musulmane, et ils vivent ces moments avec terrible poids. Et il se trouve que je ne sais pas pourquoi, à cause de l'histoire, ils viennent me voir dans la rue pour m'en parler. Et nos compatriotes d'origine juive, c'est pareil. Ils se sentent mis en cause, frappés d'agressivité et de soupçon. Ils ont le sentiment d'être abandonnés de la même manière.

Je ne mets pas de signe égal, mais je sais que la gravité est extrême dans les deux cas.

D'habitude, dans les élections, on parle d'opinion ou de préférence. Cette fois ci, on parle d'inquiétude des parents pour leurs enfants, des familles pour elles-mêmes, pour leurs proches. On parle de larmes. Vous avez tous vu, moi en tout cas, j'ai vu des gens pleurer cette semaine depuis la révélation. Et la révélation que dans des familles politiques jusque-là considérées comme parfaitement honorables et insoupçonnables, de ce point de vue-là, s'étaient manifestés de tous les côtés des glissements.

Et donc, voilà, je vous remercie du ton de vos propos. En effet, j'avais cru observer depuis quelques mois que... Et je trouvais cela extrêmement encourageant. Parce que nous sommes - c'est une phrase que vous m'avez très souvent entendu dire dans le débat national entre majorité et opposition - nous sommes co-responsables de l'avenir, co-responsables. Et dans le déchaînement des propos et des violences, des attitudes, y compris à l'Assemblée nationale - je ne sais pas si Madame Poueyto est arrivée, puisque c'est la seule députée qui siège dans nos rangs - des attitudes, des déchaînements, des injures, qui au fond sont un feu vert pour tous ceux qui sont habités par ces surgissements de haine, de détestation, de violence.

Voilà, c'est notre responsabilité et c'est très important que nous l'exprimions, me semble-t-il, sur ce ton tous ensemble.

Merci beaucoup.

C'était la première partie de ce...

Monsieur Blanco...

**M. BLANCO :**

Oui, merci, Monsieur le Maire.

Bien entendu, je partage vos propos sur la gravité du moment auquel nous sommes confrontés.

Mais par contre, et ce sera ma différence avec notre collègue Jérôme Marbot, je ne vous rejoins pas sur cette analyse et sur cette tentation qui est la vôtre, que vous venez de confirmer, de renvoyer dos à dos, finalement, le Rassemblement national et le Nouveau Front populaire.

Je vais y revenir tout à l'heure, même si je sais que...

**M. le Maire :**

Je n'ai jamais dit cela.

**M. BLANCO :**

...même si je sais qu'ici, nous ne sommes pas, bien entendu, en campagne électorale.

Mais avant d'aborder ce sujet, la situation dans laquelle nous sommes plongés, elle a deux causes : une cause immédiate qui est une dissolution résultant d'une décision personnelle du président de la République, incompréhensible, incomprise et qui a projeté quelques heures après le résultat des européennes, dont nous connaissons tous le sens avec la montée de l'extrême droite, notre pays vers un risque majeur. Pour moi, cette dissolution est un acte irresponsable. C'est la cause immédiate.

La seconde cause, elle a trait aux raisons de la montée de l'extrême droite. Pour ma part, j'en vois deux.

La première de ces raisons, c'est la rupture du lien social, la crainte pour un grand nombre de nos concitoyennes et de nos concitoyens de ne plus pouvoir y arriver, de ne plus pouvoir assurer l'avenir de leurs enfants et ce que l'on appelle le déclin. Et ce mal ronge notre pays depuis fort longtemps. Moi, je ne situe pas la responsabilité, même si elle est prépondérante en ces temps qui viennent de se passer, avec la présidence d'Emmanuel Macron. Je pense que c'est un résultat qui remonte à plus loin.

La seconde raison de la montée de l'extrême droite, pour ce qui me concerne - et nous devons nous interroger sans vouloir porter d'appréciation trop rapide - l'histoire, parce que nous sommes dans un moment historique, dira ce qu'il faut en penser. La seconde raison, c'est la banalisation du discours de l'extrême droite. Depuis 2002, depuis l'arrivée au second tour de Jean-Marie Le Pen, le débat public s'organise autour des idées de l'extrême droite. Et nous l'avons encore vu dernièrement quand le président Macron a parlé de programme immigrationniste en parlant du programme du Nouveau Front Populaire ; quand le débat se focalise sur la question de la sécurité en abordant ce sujet, non pas en traitant prioritairement les causes, mais en répondant aux conséquences.

Donc, pour moi, ce sont les deux raisons.

Mais le résultat, le résultat, il est un grand péril, il est un programme postfasciste. Il est un programme postfasciste parce que le programme du Rassemblement national est un programme basé sur une idée raciste, celle de la préférence nationale. C'est de cela dont il s'agit.

Et moi, je pensais que face à ce péril, le choix aurait été clair et que nous aurions tiré les conséquences de l'histoire.

Parce qu'au temps du Front populaire, le slogan d'une partie des conservateurs, d'une partie de ceux qui ensuite se sont couchés était : « Plutôt Hitler que le Front populaire ». Et quand j'entends les responsables de la droite nous dire les uns après les autres, que ce soit Monsieur Retailleau ou d'autres, que leur choix est fait et qu'en cas de scrutin opposant au second tour le Nouveau Front Populaire et le Rassemblement national, ils voteront pour le Rassemblement national, eh bien c'est l'aboutissement de cette longue dérive. Et j'ose croire - et vos propos, Monsieur le Maire, bien entendu, sont déterminants, et votre clarté est déterminante, parce que votre responsabilité est déterminante - j'ose croire qu'il y aura une clarification et que l'on n'entreprendra pas finalement, cette tentative de renvoyer dos à dos ces forces politiques. Je suis persuadé que dans cette enceinte, au moins pour l'instant, nous sommes tous rassemblés par des valeurs républicaines et démocratiques.

Mais ce que je voudrais vous dire aussi, c'est que ce que nous ont appris ces élections, c'est que Pau n'est plus épargnée. Nous avons peut-être pensé, mais c'était à tort, que notre ville était protégée, que le Béarn, terre de tolérance, comme nous nous plaisons à le rappeler, n'avait pas sombré. Mais le résultat des élections européennes, même si la marge est faible avec une autre force politique, en l'occurrence avec le Parti socialiste et Place publique, eh bien, le résultat des européennes à Pau, c'est que le Rassemblement national est en tête. Alors, cela signifie que oui, la banalisation des idées d'extrême droite est extrêmement dangereuse, et nous devons faire preuve de clarté.

Pour ma part, ce que je veux dire, et j'en aurai terminé, c'est que de notre côté, en tous les cas de mon côté, le barrage républicain ne fait pas de doute. Le choix, et il ne me faudra pas une seconde pour le faire face au Rassemblement national, c'est un choix dans la clarté. Et je veux croire, en tous les cas je pense que c'est la responsabilité de tous les élus et votre responsabilité, Monsieur le Maire, que ce choix sera affirmé de manière claire, parce que le danger véritable, c'est celui du Rassemblement national.

### **M. le Maire :**

Un mot seulement, parce qu'autrement, on entre dans le débat politique, argument contre argument, et je ne veux pas le faire en particulier sur les indications que vous donnez sur le caractère de certains programmes. Il faut analyser les programmes, et je pense que certaines orientations annoncées sont dangereuses et dangereuses sur un point. On prétend défendre les plus fragiles et au bout de tout cela, les victimes, ce seront les plus fragiles.

Sur le sujet, je ne dis que deux phrases.

Annoncer que l'on renonce à toute régulation sur l'immigration, ce qui est dans le programme, c'est simplement exposer quelles catégories de la population ? C'est précisément ceux qui sont des immigrés en situation régulière, qui ont passé des années à faire tous les efforts possibles pour s'intégrer et qui vont, inéluctablement, parce que les tensions dans les sociétés sont comme cela, se retrouver victimes. Et moi je ne peux pas l'accepter.

Vous dites que j'ai parlé du Nouveau Front Populaire. Je n'en n'ai pas parlé parce que je ne mélange pas l'inspiration à l'intérieur de cette entente, je ne mélange pas les sensibilités et les identités, et je me réserve de regarder, en faisant preuve en effet de discernement, autant que possible, et de ne pas mélanger l'inspiration des uns avec les aspirations des autres.

Vous parliez du Parti socialiste et de cette formation qui s'est fugacement appelée « Place publique » en prenant des engagements, la main sur le cœur, que j'ai crus, moi - je suis stupide - j'ai cru comme des centaines de milliers et des millions de français, en disant que plus jamais on ne mélangerait des attitudes politiques profondément troublantes avec ceux qui perpétuaient la tradition sociale-démocrate française, avec laquelle ma tradition politique a par exemple construit l'Europe, puisque ce sont les deux forces qui ont construit l'Europe. Bon, j'ai cru cela et je ne suis pas le seul. Donc, je ne mélange pas les deux. Et je fais attention à cela.

Oui, Madame Camelot...

**Mme CAMELOT :**

Merci, Monsieur le Maire.

Bien sûr, il ne s'agit pas de s'inscrire ici dans une campagne, l'heure est trop grave pour cela, pour faire campagne au sein d'un conseil municipal, mais il s'agit de clarifier la position des uns et des autres, notamment pour les Palois et les Paloises qui nous regardent ce soir et pour ceux qui lisent la presse quotidienne régionale.

Bien sûr, je souscris à vos propos, mais honnêtement, j'en suis surprise parce qu'ils ne sont pas complètement en accord avec un certain nombre d'éléments.

Votre famille politique, le président et vous-même, vous proférez des propos parfois saisissants et contradictoires. Par exemple, le président a affirmé la semaine dernière qu'en cas de victoire du nouveau Front populaire, on pourrait changer de sexe en mairie. Le président l'a dit. C'est grotesque, c'est stupide, c'est indigne de son intelligence et de celle de ses concitoyens.

Si vous pouvez ne pas m'interrompre parce que vous n'avez pas interrompu mes homologues masculins, et je suis systématiquement interrompue, Monsieur le Maire.

**M. le Maire :**

C'est cela, vous êtes une victime.

Excusez-moi, c'est écrit dans le programme que la déclaration à la mairie suffira.

**Mme CAMELOT :**

Bon, si on est à ce niveau de mauvaise foi...

**M. le Maire :**

Ah ! Je suis de mauvaise foi.

**Mme CAMELOT :**

Je voudrais poursuivre...

Vous avez dit, Monsieur le Maire...

**M. le Maire :**

Regardez Monsieur Blanco !

**Mme CAMELOT :**

Vous avez dit, Monsieur le Maire, aux journalistes du Monde, et là je vais citer l'article parce que vous nous dites que c'est inexact : « En déplacement à Lille pour soutenir des candidats du camp présidentiel dans le département, le président du MoDem - donc, j'imagine que c'est vous - a mis en garde jeudi contre les deux dangers mortels pour la société que représentent, selon lui, le Rassemblement national et le Nouveau Front populaire.» Je pense que Le Monde est un journal sérieux et les journalistes du Monde des journalistes sérieux, et donc, que vous avez mis le Rassemblement national et le Nouveau Front populaire sur un pied d'égalité. Donc, le problème, c'est que vous renvoyez dos à dos l'extrême droite et la gauche dont aucune composante n'est catégorisée à l'extrême gauche par le Conseil d'Etat. L'extrême gauche, c'est le NPA qui en effet présente des candidats dans certaines de nos circonscriptions.

**M. le Maire :**

Avec votre accord.

**Mme CAMELOT :**

C'est assez facile...

**M. le Maire :**

Avec votre accord.

**Mme CAMELOT :**

C'est assez facile de renvoyer dos à dos des adversaires dans l'abstraction, même si c'est absurde au regard de leur histoire même, parce que la gauche, c'est les congés payés, c'est l'abolition de la peine de mort, c'est la parité, c'est le mariage pour tous et la liste est longue.

Tandis que l'extrême droite, c'est le racisme, c'est l'antisémitisme institutionnalisé, c'est la restriction des droits.

Mais il est quand même plus difficile de renvoyer dos à dos deux programmes quand l'un est médiocre d'un point de vue économique et mortifère d'un point de vue régional, alors que l'autre, excusez du peu, Monsieur le Maire, vous pouvez en dire ce que vous voulez, mais il est soutenu par Esther Duflo, prix Nobel d'économie. Et c'est encore plus difficile, je pense, quand il s'agit de personnes, parce que cela signifie que nous toutes et nous tous qui sommes là, dans votre conseil municipal, sur ce rang, vous nous mettez sur un pied d'égalité avec des élus du Rassemblement national, ceux qui disent à un collègue racisé « rentre chez toi », sur un pied d'égalité avec une candidate Rassemblement national local qui soutient l'O.A.S. et l'Algérie française. Vous nous mettez dos à dos sur un pied d'égalité.

Sérieusement, Monsieur le Maire ? Sérieusement ?

Et puis, par ailleurs, certaines personnes dans votre famille politique, comme Yaël Braun-Pivet ce matin même sur France Inter, appelle pour gouverner à un rassemblement de démocrates qui inclurait les socialistes et les écologistes.

Sérieusement ?

Parce que l'on ne comprend pas très bien comment vous allez pouvoir convaincre les électeurs de gauche de voter pour vous en cas de duel Rassemblement national et Ensemble, après les propos que vous tenez et le mépris dont vous faites preuve à notre égard. De mon point de vue, ces procédés sont irresponsables. Alors, peut-être sont-ils à mettre sur le compte de la fébrilité, je ne sais pas, parce que je pense que votre famille politique est aux abois, et aujourd'hui, vous êtes un commissaire au Plan qui n'a pas de plan.

Et si le 7 juillet consacre la victoire du Rassemblement national, eh bien votre responsabilité sera évidente.

En tout cas, nous, les écologistes, par la voix de notre secrétaire national, nous avons clairement exprimé que nous ferions barrage à l'extrême droite de toutes les façons possibles et imaginables, dans les urnes et ailleurs.

Merci.

**M. le Maire :**

Merci, Madame.

Monsieur Cilgi...

## **M. CILGI :**

Oui, chers collègues, tout le monde l'a dit, nous sommes ici dans un moment grave, et vous avez raison, Monsieur Bayrou, de rappeler qu'il ne faut pas transformer cette enceinte-là en arène politique. Mais on ne vit pas en vase clos ici, on fait partie de la République, on fait partie d'un des territoires de la République. Et ce qui se passe dans les faits politiques nous concerne tous, d'autant plus que nous avons un maire qui est président d'un parti soutien de la majorité présidentielle et qui a une position quand même éminente dans l'espace politique. Et vos propos ont une portée aussi importante et grave. Forcément, si votre message brouille la parole politique, surtout dans un moment de gravité pareil, forcément que cela aura des conséquences. Parce que les citoyens sont déjà embrouillés par un certain nombre de médias, un certain nombre de commentateurs. Mais vous qui avez une expérience politique, une histoire politique, un vécu politique, si votre parole brouille ce message, met dos à dos deux pensées politiques, deux idéologies politiques qui n'ont rien à voir, qui n'ont pas du tout les mêmes valeurs historiquement, je crois que là, on atteint un moment de gravité.

Et bien sûr, vous nous demandez d'intervenir avec calme, avec sérénité, ne pas transformer ici en arène de bataille. Mais comment voulez-vous que l'on soit calmes ? Comment voulez-vous que l'on se maîtrise devant de tels propos ? Comment voulez-vous que l'on se dise, eh bien, ici c'est un conseil municipal, ce n'est pas le sujet. Maintenant, c'est le sujet. Si demain, là, ces gens sont élus, notre ville, nos territoires, les citoyens de nos villes subiront les conséquences. Et je le dis, vos propos auront participé à cette cause-là et à ses conséquences.

Donc, je veux dire, vous ne pouvez pas tenir des propos pareils et arriver ici, et nous dire : « Bon, écoutez, je comprends, on va se calmer, on ne va pas transformer... » Ici, on bataille politiquement, cela ne se passe pas comme cela. Cela ne se passe pas comme cela, parce que si demain, au deuxième tour, un Front populaire se présente face à une RN, votre message brouille les citoyens.

Qu'est-ce qu'ils vont faire ? Ou quoi ? Qu'est-ce que vous allez dire ? Votez plutôt RN que le Front populaire parce qu'ils sont pareils et que même l'autre il est pire que le RN ? C'est cela que vous voulez envoyer ? C'est la conséquence directe des propos tenus, de cette sorte-là. Franchement, Monsieur Bayrou, je pense que ce sont des déclarations politiques intentionnelles pour avoir un gain politique, et cela, je le pense fortement. Parce que je ne vois pas d'autres raisons, de par votre expérience, de par ce que vous savez de ce pays, vous qui avez souvent voulu briguer la magistrature suprême, vous imaginez un peu vos propos ? Enfin ! Je ne sais pas si vous faites une introspection de ce que vous avez dit, mais honnêtement, cela fait peur. Et cela fait peur d'autant plus que je sens ici un glissement qui est dangereux, vraiment dangereux pour toutes les valeurs qui nous réunissent ici : valeurs de liberté, valeurs de fraternité, valeurs d'égalité.

Et je suis désolé, mais il va falloir que vous clarifiiez de façon nette et précise, parce que ces déclarations-là nous font peur et vous ne pouvez pas venir ici nous demander de ne pas intervenir sur ce sujet-là, parce que le moment politique est grave, Monsieur Bayrou, merci.

**M. le Maire :**

Excusez-moi...

Monsieur Marbot, à juste titre, a appelé à la nuance. Il se trouve qu'à l'intérieur de cet ensemble des gauches que vous évoquez, il y a deux sensibilités principales, et je ne les mets pas dans le même sac. Et l'une d'entre elles, tout le monde comprend ce que je veux dire, l'une d'entre elles a participé avec une totale lucidité à la brutalisation du débat public - vous vous souvenez des mots utilisés par son chef que je connais très bien depuis longtemps - à la conflictualisation de tous les sujets, avec des attitudes qui sont à l'Assemblée nationale, qui ont été à l'Assemblée nationale clairement anti-usage républicain.

Peut-être que vous vous en êtes aperçu, Monsieur Cilgi, nous avons des compatriotes, je pense à nos compatriotes juifs, qui disent : « Si ce courant-là l'emporte, nous quitterons le pays. » J'en ai rencontré cette semaine. Alors, excusez-moi, je fais absolument attention à ce que je dis. Et je ne mélange pas des inspirations qui pour moi sont tout à fait démocratiques avec d'autres qui sont une mise en cause de tout ce à quoi je crois. Et il suffit de voir les manifestations dans un sens et dans l'autre pour voir ce que peut présager de violences cette évolution et cette dérive. Et vous ne me ferez pas accepter cela. Je ne l'ai jamais accepté et je ne l'accepterai pas aujourd'hui. Et si vous croyez que tous les membres qui ont accepté cette étiquette pensent que l'un est égal à l'autre, vous vous trompez. Un très grand nombre d'entre eux, à mon sens, à tort, l'ont acceptée bien qu'étant absolument conscients, mais ayant signé des accords. Et Jean-Luc Mélenchon, puisque c'est de lui qu'il s'agit, que j'évoquais, a rappelé hier soir l'accord que vous avez accepté, que ce soit le groupe le plus nombreux qui désigne le chef du gouvernement et le groupe le plus nombreux, cela lui suffit. Il suffit... Excusez-moi...

*Intervention de Monsieur Cilgi inaudible.*

Mais parce que c'est ce que vous avez ouvert, c'est ce que vous avez ouvert.

Merci, merci, merci.

C'est ce que vous avez ouvert, et je vous réponds avec calme.

S'il vous plaît, s'il vous plaît !

Ce n'est pas en me coupant la parole que vous me ferez renoncer à ce que je pense et à l'exprimer.

C'est cela la situation ! C'est ce qui a été accepté !

Et donc, voilà exactement ce qu'il en est. Et si vous trouvez que ce n'est pas assez clair, alors, peut-être, je pourrai tout à l'heure vous apporter en privé tous les compléments.

Merci beaucoup.

Pas d'autre demande de parole ?

Oui...

**Mme CARA :**

Bonsoir, moi, je voudrais parler de l'abstention puisque personne n'en n'a parlé encore, et c'est un sacré défi que l'abstention. Et tout le monde s'accorde à dire qu'il faut essayer de nouvelles voies pour mobiliser.

Donc la démocratie, on le sait tous, et la citoyenneté cela s'apprend et cela s'apprend jeune, bien avant l'âge du premier vote. C'est pour cela, Monsieur le Maire, je pense qu'il serait intéressant qu'une ville comme Pau se dote d'un conseil municipal des enfants. Beaucoup de villes l'ont mis en place. Je pense à Lescar, à Biarritz et bien d'autres en France, pour favoriser l'émergence d'une conscience citoyenne indispensable aujourd'hui. J'ai bien conscience que le problème de l'abstention est complexe et ne se réglera pas juste avec un conseil municipal pour enfants, mais en tout cas c'est une petite graine parmi d'autres. Et pourquoi pas la semer à Pau ?

**M. le Maire :**

Merci beaucoup.

Vous avez la parole...

**Mme BUSSY :**

Merci Monsieur le Maire.

Oui, juste quelques mots. Beaucoup de choses ont été dites, et effectivement, ici, nous sommes une assemblée démocratique qui à cet égard a sa responsabilité. Et je pense qu'en fait, nous sommes tous à la hauteur de cette responsabilité de faire vivre la démocratie et d'avoir des échanges apaisés.

Je voulais juste rajouter qu'en fait, je pense que l'ensemble de la gauche unie rassemblée derrière la bannière Front populaire qui représente une gauche humaniste et progressiste, fera barrage contre l'extrême droite en appelant aussi à voter, effectivement, pour les candidats de la majorité présidentielle lorsque nous ne serons pas qualifiés au second tour. Le message, il est très clair et il a besoin d'être clair, on l'a déjà fait, on le refera sans douter une seconde, cela a été dit par mes amis précédemment.

Et puis je voulais rajouter une chose aussi. Effectivement, nous sommes des humanistes je pense ici, nous sommes des sociaux-démocrates. Et peut-être que nous avons des différences nécessairement et notamment sur les questions économiques et sociales, parce que peut-être quelque chose qui n'a pas été dit, mais qu'il faudra mettre en débat à un moment donné, c'est que quand même, le néolibéralisme a pris une forme aujourd'hui qui engendre des difficultés sociales, des inégalités croissantes, qui par sa nature même en fait, crée du désordre social. Or une société apaisée, elle a besoin d'ordre social, et cet ordre social, il ne peut reposer que sur une justice sociale qu'il nous faut faire vivre à ce niveau municipal. Mais aussi, effectivement, la gauche que nous portons représente ces valeurs-là.

Et puis, je voulais rappeler aussi qu'évidemment, nous sommes contre, absolument contre toutes les formes de discriminations racistes, xénophobes, antisémites ; que quand même, l'extrême droite dans ses rangs contient plusieurs personnes qui ont été condamnées à plusieurs reprises pour antisémitisme, encore récemment, certains parmi eux. Et que cela, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, je suis, on est tous d'accord ici avec vous pour dire que c'est inacceptable et que nous devons être auprès de tous les Français, y compris dans cette situation-là. J'ai une pensée particulière pour les plus vulnérables face à l'extrême droite.

Merci.

**M. le Maire :**

Merci, il faut leur expliquer.

Madame Camelot, pour précision, le texte que vous dénonciez comme étant mensonge, calomnie, diffamation, c'est la page 19 du programme : « changement d'état civil sur simple déclaration à la mairie ».

Pardon ?

*Intervention inaudible.*

Je ne comprends pas.

C'est tout à fait possible aujourd'hui, mais devant un juge pour vérifier qu'il n'y a pas de pression. C'est la page 19 du programme que vous soutenez.

Merci beaucoup.

Sur la chronique, peut-être deux ou trois informations.

En tout cas, je vous remercie de la tenue de cette réflexion partagée.

J'ai été très heureux que nous ayons obtenu le classement de notre conservatoire en « conservatoire régional », ce qui n'a pas été vraiment facile pour dire la vérité. Il a fallu mobiliser toutes les capacités de conviction, parce qu'il y avait évidemment beaucoup de forces dans ce milieu culturel qui est très compliqué - que l'on croit simple, mais qui est très compliqué - il y avait beaucoup de forces qui ne voulaient pas que nous soyons « conservatoire régional ». On y est arrivés, et j'en suis particulièrement heureux.

Nous avons ce matin inauguré le PET-scan, un équipement, le deuxième que l'on ait, un équipement d'ultra pointe médicale qui permet de repérer des tumeurs cancéreuses, mais aussi des dégénérescences cérébrales et puis d'autres pathologies bientôt, simplement en analysant des accumulations de glucose dont les cellules qui deviennent folles ont besoin pour se nourrir et que l'on voit ainsi se former des tumeurs.

Cela coûte plus de trois millions d'euros.

Et il y en a un deuxième qui va arriver au mois d'août pour remplacer celui qui était là précédemment. Et ce matin, la communauté médicale a tenu à dire que c'était en effet parce qu'elle avait été aidée à obtenir ces sommes que cet équipement avait pu être mis en place. Et le maire de Lourdes l'a dit aussi, puisque c'est pour l'ensemble Tarbes-Lourdes-Pau que cet équipement d'ultra pointe a été réalisé, qui va permettre non seulement des repérages de tumeurs, mais bientôt, d'avoir des démarches curatives pour ces mêmes tumeurs. Et donc, tout cela est vraiment extrêmement précieux.

Je regarde si j'ai oublié quelque chose. Oui, l'organisation des élections. Mais alors nous avons, vous avez tous insisté, je crois, pour que l'on revienne à 18 h au lieu de 20 h – oui, Madame Poueyto, mais comme c'est moi qui décide, c'est mieux – et donc, on est revenu à 18 h. Je pense que ce n'est pas une erreur d'offrir la plus large plage pour la participation des électeurs, cela contribue à lutter contre l'abstention que tout à l'heure vous évoquiez.

Je veux rappeler qu'il nous manque encore quelques volontaires, que vous pouvez aider à mobiliser pour être scrutateur ou même pour présider des bureaux de vote.

On a reçu 2 300 procurations pour le premier tour, ce qui est un indice de la volonté de participation. On en reçoit plus de 200 par jour, c'est-à-dire plus du double qu'en 2022.

Parmi les bonnes nouvelles, la passerelle de la gare a été installée cette nuit, et comme vous savez, cela a été un combat long, difficile, âpre, parce que l'on voulait mettre des choses qui n'étaient pas belles et que je tiens beaucoup à l'esthétique dans cette ville. La passerelle pèse 132 tonnes et elle fait 125 mètres de long. Elle a été posée dans la nuit de samedi à dimanche, millimètre par millimètre. Et j'ai rencontré ce matin les grutiers qui sont venus me dire à quel point ils étaient heureux d'avoir fait cela.

Il y a eu 25 000 personnes pour la flamme olympique présentes le long du parcours.

J'ai vu des déclarations de certains ou certaines d'entre vous qui indiquaient que nous avions dépensé beaucoup d'argent. Nous n'avons pas dépensé d'argent. Nous avons participé à l'organisation, avec nos services, mais nous n'avons pas versé de sommes particulières.

Et j'étais très heureux de voir Ahmed Andaloussi qui était lui aussi très heureux d'être le dernier porteur de la flamme chez nous.

Et puis nous allons avoir d'ici quelques jours l'équipe de France féminine de handball, qui va, juste avant les jeux, disputer ses derniers matchs d'entraînement au Palais des Sports.

Et puis la Fête de la musique a été un très grand succès : beaucoup de monde et une très bonne ambiance, très peu de débordements, et j'en suis pour ma part très heureux.

Oui, Monsieur Marbot...

**M. MARBOT :**

Oui, Monsieur le Maire. Vous avez parlé de l'installation de la passerelle de la gare qui est une bonne nouvelle.

Malheureusement, dans le domaine ferroviaire, Pau a été vainqueur d'un palmarès peu glorieux, puisque deux des lignes qui nous concernent sont classées parmi les moins bonnes de France : la Pau-Puyoô-Bayonne, qui est la troisième pire ligne de France en termes de retards et de service, et la Pau-Dax qui est la 10<sup>ème</sup> pire ligne de France. Ce qui fait de notre territoire un territoire extrêmement mal desservi, qui n'est pas le fait de la municipalité bien évidemment, mais comparativement à nos amis basques, qui sont en train de s'unir et de se battre pour obtenir un – alors, je ne sais plus comment cela s'appelle - un système métropolitain express régional, je crois ou un RER métropolitain basco-landais, le Béarn semble rester en recul par rapport à cela.

Et donc, moi, je souhaiterais vous faire une demande très officielle, qui est, alors peut être au prochain conseil municipal ou au prochain conseil communautaire, ou au conseil du Pays de Béarn, puisque le Pays de Béarn a aussi cette vocation-là, d'avoir ne serait-ce qu'une motion unanime de l'ensemble des élus du Béarn, pour réclamer à la fois que les travaux sur la Pau-Bayonne et sur la Pau-Dax accélèrent, et que l'on puisse, à cette occasion-là, penser à un système métropolitain régional.

Je sais que tout cela se négocie avec la Région et avec l'Etat. Je sais que vous avez, et avec les uns et avec les autres, des canaux de discussion, des discussions sans doute ouvertes, mais il me semble important que vous ayez l'initiative de fédérer l'ensemble des élus locaux, parce que je crois que cette position publique collective est nécessaire dans les discussions avec la Région, avec l'État, qui ont sans doute beaucoup de sollicitations par ailleurs, pour montrer que nous sommes déterminés à améliorer la desserte de notre territoire à un moment où l'aéroport est parallèlement - on a déjà eu ces discussions-là - dans une situation de difficulté extrême.

Et donc, nous ne pouvons pas nous passer du ferroviaire.

### **M. le Maire :**

Monsieur Marbot, dans l'ambiance apaisée que nous avons voulue, je ne vous renverrai pas les balles comme j'ai envie de le faire.

Cependant, votre équipe, l'équipe à laquelle vous apparteniez, nous a fait adopter des dépenses majeures, en nous promettant que cette ligne serait améliorée, enfin rapide. Il n'en a rien été. Nous avons été dupés. Et je vous rappelle que pour le nouvel aménagement de la ligne en direction de Dax et de Toulouse, nous n'avons voté une participation que sous réserve. Nous avons mis une condition suspensive, tout le monde fait semblant de ne pas l'avoir entendue, mais nous, nous l'avons écrite et vous auriez été bien inspiré de faire cela.

Deuxièmement, la Région : c'est la Région qui est compétente. Que je sache, vous appartenez à la majorité de la Région, et donc, je vous encourage à prendre le relais, parce que, oui, en effet, nous ne sommes pas, sur ce sujet, entendus comme nous devrions l'être, et je trouve extraordinairement choquant que nous soyons réduits à, allez, 4h 30 en moyenne pour la liaison pour Paris, et encore quand il n'y a pas de retard, ce qui est hélas très fréquent. Et je veux vous rassurer aussi, la délibération que vous évoquez, c'est-à-dire la création d'un RER qui entraîne, enfin, qui devrait entraîner une amélioration de la liaison entre Puyoô et Bayonne pour éviter d'avoir à faire le détour par Dax, cette amélioration ou une demande, une délibération sur ce sujet est inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil du Pays de Béarn. Parce que je trouve que c'est le Pays de Béarn dans son ensemble qui doit prendre ce sujet à bras le corps, parce que, comme vous le voyez bien, les questions hélas pour nos amis basques et voisins, les questions de logement sur la côte deviennent terrifiantes, par les prix et par l'impossibilité pour les familles de se loger, et l'impossibilité pour des jeunes de trouver des logements à des prix abordables, ce qui est générateur de révoltes ou d'indignations parfaitement compréhensibles.

Et donc, de ce point de vue-là, une liaison pendulaire entre Bayonne-Orthez-Pau-Lourdes et Tarbes serait un bienfait. Et c'est pourquoi nous avons bien l'intention de travailler avec Lourdes et Tarbes sur ce sujet aussi. Nous nous rapprochons sans cesse avec ces deux villes voisines et qui sont nos sœurs, un peu plus à l'est. Et donc, s'il vous plaît, décrochez votre téléphone, appelez le président de la Région avec lequel vous avez les meilleures relations du monde, et dites-lui que vous êtes impatient que cela bouge sur ce sujet. Et moi, je joindrai modestement ma voix à la vôtre, pour aller dans ce sens-là.

Un petit mot : ce sont des travaux qui exigent des sommes considérables.

L'explosion des taux d'intérêt dont je crains en effet qu'elle ne soit la marque des temps qui viennent, rendront d'autant plus difficiles ces travaux et les nôtres, les investissements de notre cité. Parce que nous veillons avec grand soin, on aura peut-être l'occasion d'échanger quelques mots sur ce sujet tout à l'heure, nous veillons avec grand soin à l'équilibre de nos budgets, et donc, de ce point de vue-là, on a besoin, là encore, de joindre nos forces et de faire attention aux choix que l'on va faire.

On peut peut-être entrer si vous voulez bien, dans...

Pardon ! Monsieur Jubier...

### **M. JUBIER :**

Oui, merci, Monsieur Maire.

Pour compléter vos propos, par rapport au RER, c'est la loi SERM. Pau travaille sur ce sujet-là depuis un an. Monsieur Marbot, je vous confirme qu'il y a une réflexion commune entre Béarn, Bigorre et les Basques aussi, mais bon, le Pays basque a tendance à travailler d'une façon plus resserrée.

Depuis un an, nous travaillons avec des parlementaires. La mairie de Pau était représentée. Il y a eu plusieurs rencontres à Orthez, à Pau et à Lourdes exactement, et je peux vous rassurer, le Béarn est bien intégré dans les projets, dans la trentaine de projets d'intention que l'État suit. Par contre, là où il faudra être vigilant, c'est qu'il y aura un petit peu deux dimensions.

Il y aura vraiment les RER dits métropolitains dans les grandes métropoles. Et ensuite, il y aura un petit peu l'entre deux sur les agglomérations comme les nôtres, où là, comme l'a dit Monsieur le Maire, et j'appuie ce qu'il a dit, les Régions auront un rôle très important. Et à l'heure où on se parle aujourd'hui, à la fois côté Occitanie et côté Aquitaine, les priorités semblent sur les grandes métropoles. Donc, du coup, on risque de renvoyer la balle sur, aussi, les agglomérations. Mais il faut que les régions comprennent qu'il faut mailler le territoire. Donc, là, il y a tout un projet de délibération, bien sûr, à faire, mais surtout des groupes de travail à faire entre les collectivités et surtout des études et du chiffrage à faire.

Et là, ce sont les régions qui doivent prendre aussi le lead.

Voilà, là-dessus.

**M. le Maire :**

Mais quant aux rapports avec l'État que vous avez évoqués tout à l'heure, comme vient de le dire Monsieur Jubier, ce RER-là a été retenu dans les 30 projets nationaux. On a essayé de faire ce qu'il fallait pour ce point-là, mais cela ne veut pas dire que ce soit encore fait.

Donc, merci beaucoup.

N'ayant plus de demande de parole, je vous propose d'entrer dans l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

**1 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Rapporteur :** François BAYROU

**M. le Maire :**

Alors, je disais, vous avez vu le compte rendu des décisions prises en application de notre ami l'article 2122-22 du code général.

Il n'y a pas d'observation.

Je vous remercie.

**Prend acte.**

\*\*\*\*\*

**2 - MODIFICATION DE REPRESENTANT AU SEIN DES COMMISSIONS**

**Rapporteur :** François BAYROU

**M. le Maire :**

Et nous devons modifier des représentants au sein des commissions, puisque Olivier Dartigolles a démissionné.

J'imagine que Madame Lajarige le remplace, mais pour la bonne règle, dans les trois responsabilités qui étaient les siennes, à savoir : Commission Sport, Culture, Animation, Commission relations internationales et comité des jumelages et dans les deux commissions, vous remplacez Monsieur Dartigolles.

**Madame Lajarige est nommée pour représenter la Ville de Pau aux :**

- **Commission Sport, Culture, Animation ;**
- **Commission relations internationales et comité des jumelages.**

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Bilan des transactions foncières opérées par la ville de Pau, Monsieur Pérès.

**3 - BILAN DES TRANSACTIONS FONCIERES OPEREES PAR LA VILLE DE PAU EN 2023**

**Rapporteur :** Jean-Louis PERES

**M. PERES :**

Oui, merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est une délibération habituelle ou que l'on prend une fois par an.

Il y a eu peu de transactions foncières au cours de cette année 2023.

Vous avez lu les détails, je n'y rentre pas, mais total des acquisitions pour 380 000 € et principalement, d'ailleurs, c'est l'îlot 1 du rez-de-chaussée du Pôle Laherrère, que l'on a acheté à Pau Béarn Habitat et des cessions pour 45 000 €, notamment une cession d'un terrain, d'une parcelle à une entreprise.

**M. le Maire :**

Merci.

Unanimité

**Prend acte.**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Lotissement Nouste Soureilh, actualisation des conditions de la vente du lot n°3.

**4 - LOTISSEMENT NOUSTE SOUREILH : ACTUALISATION DES CONDITIONS DE LA VENTE DU LOT N°3 AU COMITE OUVRIER DU LOGEMENT**

**Rapporteur :** Jean-Louis PERES

**M. PERES :**

Voilà, exactement.

Vous vous rappelez sans doute que nous avons, le 25 septembre dernier, 2023, vendu au COL Comité Ouvrier Logement, ou à sa foncière, le lot n°3, puisque c'est le dernier lot, au prix de 510 000 €. Alors, il était prévu dans son programme immobilier qu'il y ait, par le COL, une réalisation de 60% de logements sous forme de bail réel solidaire bénéficiant d'un taux de TVA de 5,5%. Et deuxième opérateur, c'était la SAGEC qui devait réaliser 40% des logements en accession libre au taux de 20%.

Or, la SAGEC s'est retirée du dossier, de sorte que c'est le COL qui a continué à prendre la totalité du produit. Et donc, il y a une régularisation de TVA, si vous voulez, c'est-à-dire qu'il faut retirer partiellement la délibération que l'on a donc votée au mois de septembre dernier, parce que la TVA de 20% n'est plus applicable, et décider que le montant total de la TVA sera de 5,5 %, ce qui conduira la vente totale TTC à 538 000 €.

**M. le Maire :**

Merci beaucoup.

Régularisation de TVA en raison de la nature sociale de l'acquéreur.

Merci, unanimité, je suppose.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Cession d'une parcelle cours Léon Bérard, Monsieur Pérès.

**5 - COURS LEON BERARD - CESSION DE LA PARCELLE DH N°0078 A L'INSTITUT DU TRAVAIL SOCIAL PIERRE BOURDIEU**

**Rapporteur :** Jean-Louis PERES

**M. PERES :**

Oui, c'est une régularisation.

Il s'agit de céder une parcelle de 66 m<sup>2</sup> qui est située à l'intérieur de l'Institut du travail social qui l'entretient depuis très longtemps.

Et donc, c'est une régularisation au prix de 1 € le mètre carré, c'est-à-dire de 66 €.

Et cela a été signé il y a quelques jours.

**M. le Maire :**

Merci, unanimité.

**Ne prend pas part au vote** : Mme Marie-Laure MESTELAN

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire** :

Rue du Professeur Garrigou Lagrange, résiliation du bail emphytéotique conclu avec la Fédération des associations portugaises.

**6 - RUE DU PROFESSEUR GARRIGOU LAGRANGE : RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE CONCLU AVEC LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS PORTUGAISES DES PYRENEES-ATLANTIQUES (FAPPA)**

**Rapporteur** : Jean-Louis PERES

**M. PERES** :

En résumé, la ville de Pau avait consenti il y a bien longtemps à la Fédération des associations portugaises des Pyrénées Atlantiques, un bail emphytéotique de 99 ans sur un terrain de 1 200 m<sup>2</sup>, ce qui leur a permis la construction d'un foyer.

Or, cette fédération portugaise a été dissoute en 2022. Toutefois, la dissolution de l'association n'entraîne pas de plein droit la résiliation du bail. D'où, il nous est demandé d'acter cette résiliation sans contrepartie financière.

**M. le Maire** :

Merci beaucoup.

Unanimité

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire** :

Avenue Péboué, une emprise foncière auprès de l'école Sainte Jeanne Elisabeth.

**7 - AVENUE PÉBOUÉ : ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE AUPRES DE L'ÉCOLE  
SAINTE JEANNE ELISABETH POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE**

**Rapporteur** : Jean-Louis PERES

**M. PERES** :

Voilà, l'avenue Péboué a fait, vous le savez, mes chers collègues, l'objet d'importants travaux d'élargissement, d'aménagement et d'amélioration.

Pour ce faire, il a fallu acquérir quelques parcelles situées notamment à l'intérieur de l'école Sainte Jeanne Elisabeth, qui est la propriété de la Congrégation des Filles de la Charité. Donc, l'emprise est de 120 m<sup>2</sup> dont nous avons besoin, au prix de 60 € le mètre carré, soit un montant total de 7 200 €.

**M. le Maire** :

Merci.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire** :

Acquisition d'une emprise avenue des Lilas.

**8 - AVENUE DES LILAS : ACQUISITION D'UNE EMPRISE A EXTRAIRE DE LA PARCELLE  
CADASTREE BC N°179**

**Rapporteur** : Jean-Louis PERES

**M. PERES** :

Dans le cadre de la valorisation du cours d'eau l'Ousse des Bois, la ville a aménagé un cheminement, sur une parcelle privée, située avenue des Lilas. Donc il s'agit là aussi de régulariser cette situation foncière.

Les propriétaires de la parcelle acceptent de céder à la ville à l'euro symbolique une emprise de 7 000 m<sup>2</sup>, à condition que cette zone soit préservée de manière durable et serve à un projet d'intérêt général.

Donc, il nous est demandé d'acquérir ces parcelles à l'euro symbolique.

**M. le Maire :**

Merci.

Il faut quand même noter la générosité, la bonne volonté de ceux qui, étant propriétaires d'une parcelle de 7 000 m<sup>2</sup> à cet endroit, décident de nous la céder pour l'euro symbolique.

Je ne sais pas s'ils nous regardent, mais je pense que cela mérite une mention et une reconnaissance de la part de la cité.

**M. PERES :**

Et une unanimité, j'espère.

**M. le Maire :**

Et unanimité, il n'y a pas de doute.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal.

**9 - BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL - EXERCICE 2023**

**10 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL - EXERCICE 2023**

**11 - BUDGET ANNEXE OPERATIONS D'AMENAGEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL - EXERCICE 2023**

**12 - BUDGET ANNEXE CENTRE SOCIAL DU HAMEAU : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL - EXERCICE 2023**

**Rapporteur : Jean-Louis PERES**

**M. PERES :**

Oui, alors cela, ce sont les comptes de gestion du trésorier municipal, pour notamment, d'abord le budget principal.

Il n'y a aucune réserve de la part du trésorier municipal, ni pour le budget principal, ni pour les budgets annexes que nous avons à la ville, c'est-à-dire le budget des parkings, le budget opérations d'aménagement et le budget centre social du Hameau.

**M. le Maire :**

Si vous voulez bien, je mets aux voix les quatre documents ensemble et les quatre sont adoptés à l'unanimité.

**Adoptés à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Nous passons, Monsieur Pérès, à l'heure de vérité, c'est-à-dire l'approbation du compte administratif 2023.

**13 - BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

**Rapporteur :** Jean-Louis PERES

**M. PERES :**

Très bien.  
Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues...

**M. le Maire :**

Moi-même, je quitte la salle comme vous savez, au moment du vote.

**M. PERES :**

Quelques mots, quelques chiffres quand même sur ce compte administratif 2023.

Vous l'avez dit, effectivement, c'est le seul compte qui soit officiel, qui soit précis, qui soit exact et qui traduit précisément la situation financière de la ville, vous le savez.

Alors, l'année 2023 n'a pas été une année si facile que cela, parce qu'elle a été notamment marquée par une inflation forte, globalement, et qui a frappé plus spécialement certains secteurs, vous le savez bien, mais qui nous concernait aussi : les secteurs, notamment de l'énergie, des matériaux, des produits alimentaires, ont connu une inflation qui était bien supérieure à 5%, qui était grosso modo l'inflation générale.

A la suite de cela, il y a eu effectivement une montée des taux d'intérêt, comme vous le savez, des emprunts, entraînant un ralentissement de l'activité économique. Là aussi, il y a des secteurs touchés, notamment le secteur immobilier, le secteur des travaux publics. Vous l'avez peut-être vu il y a quelques jours passés, qu'au cours de cette année 2023, il y a eu 500 suppressions d'emplois dans le secteur des bâtiments et travaux publics.

Et on a vu des programmes ralentir, un accès au crédit difficile et cher, et donc, une situation plus difficile ; le contexte général, donc, de croissance en fin d'année, une croissance nationale assez faible, et donc une fragilisation des finances publiques nationales. Cela, c'est le contexte général, que je rappelle très, très rapidement, mais duquel on ne peut pas totalement se soustraire, en tout cas il faut le connaître.

Alors, pour notre ville, 2023, dire que la situation financière est bonne - je vais essayer de vous donner quelques indicateurs - les comptes sont en ordre, et c'est ce que montre le compte administratif.

Nous avons une trajectoire, nous avons mis en avant et nous présentons souvent, ce qui est normal, et notamment lors des orientations budgétaires, une trajectoire budgétaire que l'on suit régulièrement, j'allais dire scrupuleusement, en étant très rigoureux dans le fonctionnement et en maîtrisant l'investissement et la dette.

Ceci étant, donc, nous avons une bonne situation financière. Il n'empêche que devant, on en parlait tout à l'heure et je n'y reviens pas, mais il y a de nombreuses incertitudes de toutes sortes. Nous devons rester vigilants, attentifs à ce qui se passera, notamment sur les conditions financières, mais pas que, mais celles-là aussi. Et donc, nous devons garder des marges de manœuvre, et c'est ce que montre ce compte administratif.

Alors, je vous résume : il y a cinq indicateurs majeurs qui caractérisent une situation financière.

D'abord, ce sont les recettes de fonctionnement.

Je vous donne quelques chiffres pour ceux que cela intéresse, des ordres de grandeur : 128 M€ de recettes. Pour les trois quarts, ce sont des impôts et taxes.

Alors les impôts et taxes, c'est principalement la taxe foncière qui n'a pas été augmentée. Il n'y a pas d'augmentation de taux, mais il y a eu une évolution des bases forte puisque vous savez que les bases - taxe foncière - sont indexées sur l'inflation. Donc, on a eu une évolution importante des bases, et donc, un produit significativement supérieur à celui de 2022.

Nous avons aussi, pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, le transfert de la taxe foncière du département ne suffisant pas, on a ce que l'on appelle le coefficient correcteur, mais qui est quand même de 20 M€, dont la base suit aussi l'évolution de l'inflation. Il y a eu, mais je n'y reviens pas, sur la taxe d'habitation, certainement des erreurs, c'est-à-dire que l'on a eu des produits supplémentaires qui seront corrigés, je pense, en 2024.

Ce qui me permet d'ailleurs de remercier l'ensemble des services pour ce travail du compte administratif, notamment Monsieur le Directeur Général, Monsieur Colombel et Monsieur le Directeur des Finances, Monsieur Gonlé.

Nous avons aussi dans les recettes les attributions de compensation, un peu plus de 5 M€, c'est-à-dire le transfert des dépenses d'incendie que nous avons à notre charge qui ont été transférées, vous vous rappelez sans doute en 2022 à l'agglomération.

Une chose que je vous signale, parce que cela prouve quand même que la ville reste dynamique, on a des droits de mutation qui ont baissé par rapport à 2022 qui était une année exceptionnelle. Il y avait eu un effet de rattrapage, si vous voulez, après le covid. Mais nous avons quand même des droits de mutation de plus de 4,5 M€, et pour vous donner une comparaison, supérieurs à 2019, c'est-à-dire avant la crise sanitaire.

Et puis je le dis aussi parce que c'est une chose intéressante pour notre ville en termes financiers et en termes d'animation ce sont les prélèvements des jeux de 1,5 M€, c'est-à-dire, chiffre supérieur à ce qu'il y avait quand ils étaient au Palais Beaumont. Voilà donc les impôts et taxes.

Pour les autres recettes de fonctionnement, les dotations et participations, notamment les dotations de l'État, on peut résumer en disant que c'est stable ou quasiment stable. Et ensuite, nous avons des autres produits de services qui ne sont pas négligeables, mais je ne veux pas vous accabler de chiffres, mais il y a effectivement tout ce qui concerne notamment les redevances. Alors, les redevances d'occupation, mais les redevances aussi de délégataire. Et je prends cet exemple, parce qu'il est assez frappant : par exemple, les redevances du crématorium, il y a une nouvelle convention de délégation de service public que l'on a mise en place en 2023, et nous avons avant une redevance variable faible. Aujourd'hui, on a une redevance variable beaucoup plus importante, et au lieu de toucher 75 000 € à peu près, nous en touchons aujourd'hui environ 250 000 €. Tout cela fait, effectivement, un peu plus de recettes ainsi que quelques cessions d'immobilisations. Cela, c'est le premier indicateur.

Le deuxième indicateur, les dépenses de fonctionnement : 103 M€. Alors, principalement, et c'est normal, les charges et le personnel, à peu près 60 millions. Alors, là, je vous rappelle qu'en 2023, il y a eu un certain nombre de dispositions légales, et puis il y a eu un certain nombre d'améliorations que l'on a décidées, nous. Par exemple, le point d'indice a augmenté au 1<sup>er</sup> juillet 2023 de 1,5%, et il avait augmenté au 1<sup>er</sup> juillet de l'année précédente de 3,5%.

Nous avons en fin d'année, vous vous en souvenez sans doute, accordé à nos agents une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, de plus de 730 000 €, un contrat collectif de prévoyance. Là aussi, je crois qu'il est tout à fait apprécié. Et puis la revalorisation des grilles indiciaires se poursuit, notamment des catégories B et C.

Nous avons ensuite les charges à caractère général, où là, effectivement, je n'y reviens pas, mais très important, qui ont beaucoup augmenté. Elles sont de 25 M€. Elles ont augmenté de plus de 2 M€. C'est notamment tout ce qui concerne les prix du gaz et de l'électricité. Et ensuite, dans ces dépenses aussi de fonctionnement, nous avons le fonds de péréquation intercommunal et communal, de près de 1 M€ et puis les autres charges de gestion courante, c'est-à-dire toutes les subventions aux associations, la subvention au Centre communal d'action sociale pour près de 5M€, l'école des Arts, un peu plus de 1 M€, les différentes subventions que je ne détaille pas. La différence entre les recettes et les dépenses, comme tout le monde le sait, est représentée par l'épargne brute. On a une épargne brute forte cette année 2023, de 24 M€, donc tout à fait significative, et une épargne nette de 14 M€, c'est-à-dire après remboursement de l'amortissement de la dette.

Quatrième indicateur : les investissements. Alors, vous savez que nous conduisons là aussi une politique d'investissement depuis plusieurs années qui a deux directions :

Premier axe, c'est très important, c'est l'attractivité de notre ville par des investissements structurants, ciblés et cohérents et qui créent cette dynamique de développement. Ces dernières années, nous avons réalisé beaucoup d'investissements structurants et qui étaient nécessaires, justement, pour donner du rayonnement à notre ville. Vous les connaissez, les derniers ce sont dans des secteurs différents : le Foirail, le quartier Saragosse, les Halles. Cela a été très important, on en a fait beaucoup, donc forcément, ce qui est fait n'est plus à faire. Et on l'a fait dans des moments ou dans des années où les conditions financières étaient très, très favorables. Souvent, nous avons des taux autour de 0,5%. Cela c'est le premier axe.

Le deuxième axe, ce sont les investissements non moins nécessaires de proximité, de qualité de vie et de solidarité. Alors, vous avez la liste, c'est tout ce qui concerne la voirie, les écoles, près de 5M€ ; tout ce que l'on a fait : bâtiments communaux, notamment le bâtiment Labat, tout ce qui concerne ensuite l'éclairage public, programme pluriannuel. Chaque année, on y affecte 1,7 M€ pour cet éclairage public qui est un investissement très important et très qualitatif ; le patrimoine végétal, le bâtiment aussi, tous les efforts que nous faisons en matière d'énergie et notamment, vous avez peut-être vu que l'Hôtel de France est en travaux justement pour améliorer ensuite la performance énergétique.

Et nous avons, nous sommes en fin, mais cela a joué aussi sur le compte 2023, le quartier Saragosse. Alors, cela nous fait un total d'investissements de près de 37 M€, donc en baisse, je le disais, par rapport aux années précédentes, parce qu'il y a moins d'investissements structurants. Tout cela est financé par l'excédent, notre autofinancement dont j'ai parlé tout à l'heure, par les diverses subventions auxquelles nous avons eu accès et je pense que des subventions d'autres collectivités vont peut-être diminuer dans le futur.

Nous avons aussi un excédent de fonctionnement reporté de 2022 et l'emprunt nouveau pour 12 M€. Nous équilibrons et plus qu'équilibrons la section d'investissement.

Et j'en finis par le cinquième indicateur qui est la dette, avec des intérêts dont on a parlé, plus importants, autour de 3,80%. Je vous rappelle que nous avons essentiellement, dans notre stock de dette, des emprunts à taux fixe et à taux fixe qui étaient des taux bas, à l'époque où nous les avons souscrits.

Ensuite, pour l'encours, nous avons donc un encours en fin d'année 2023 de 110 M€. Et si on veut mesurer notre capacité de remboursement, de notre dette, c'est cela qui est important, ce fameux ratio de désendettement. Lorsque l'on compare le socle de la dette à notre autofinancement, on obtient un ratio en 2023 de 4,6 années, c'est-à-dire un ratio que l'on peut considérer comme très satisfaisant. Je ne pas un satisfecit quand je dis cela, c'est simplement pour dire que l'on a des marges de manœuvre et que nous devons quand même rester très vigilants aussi sur l'investissement et sur la dette, puisque les conditions financières sont moins favorables.

Voilà en quelques mots, quelques chiffres, ce que l'on pouvait dire sur le compte administratif, sans vouloir être trop long.

**M. le Maire :**

Merci.

Toujours dans la même ambiance, nous avons croisé le fer il y a quelques années, sur, précisément, notre capacité à maîtriser notre endettement, à maîtriser les données budgétaires. Et à l'époque, quelqu'un, Monsieur Marbot, je ne sais plus qui c'était, avait dit que nous étions comme un paquebot fonçant droit sur l'iceberg et que le capitaine continuait à faire jouer l'orchestre. Le chiffre que Monsieur Perez vient d'indiquer permet de clarifier les choses.

Vous vous souvenez, on le rappelle chaque fois, mais cela le mérite, puisque c'est un tout petit peu compliqué. Il y a un indicateur qui permet de mesurer la sagesse de la gestion. Et cet indicateur, c'est la capacité de désendettement, c'est un mot très compliqué pour dire que lorsque l'on emprunte, il faut être sûr de pouvoir rembourser. Et pour apprécier cette capacité de désendettement, on se sert d'une méthode simple : on divise le stock de la dette par l'excédent de fonctionnement annuel, ce que l'on met de côté. La loi dit qu'il ne faut pas dépasser 12 ans. La ville de Paris est au-delà de 15 ans. Et on dit qu'il y a une très grande collectivité du sud de la France qui était à 70 ans. Nous, on est à 4,5 années. C'est dire à quel point les choix de gestion que nous avons faits, maîtriser le fonctionnement, n'emprunter que le nécessaire, être capable de tenir les investissements, parce que nous avons emprunté au moment où il fallait emprunter, et donc, c'étaient des choix raisonnés, stratégiques et qui ont porté leurs fruits. Simplement, il ne faut pas relâcher l'effort, parce que si je ne me trompe pas, et le début de notre discussion dans ce conseil va dans ce sens, si je ne me trompe pas, on va connaître pour les finances publiques des années difficiles. Et donc, de ce point de vue-là, félicitons-nous, pas félicitons-nous, prenons acte, de ce que nos efforts ont été récompensés et que notre ville est gérée de manière rassurante pour nos concitoyens.

Monsieur Marbot.

**M. MARBOT :**

Oui, Monsieur le Maire.

D'abord vous dire que l'on votera ce compte administratif, parce qu'il n'y a évidemment aucun doute sur la sincérité des chiffres qui nous sont présentés, et c'est l'occasion de saluer le travail à la fois des services et le travail de pédagogie que vous faites à chaque session budgétaire par l'intermédiaire de Monsieur Pérès. Donc, merci, merci déjà pour cela.

On a vu récemment au Département que les bourrasques peuvent être très violentes, très, très violentes, et menacer réellement l'équilibre et la trajectoire politique d'une collectivité en brisant sa trajectoire financière. On l'avait vu déjà, on en avait vu, on en avait eu une petite idée avec le covid qui avait affecté nos finances et l'inflation, notamment sur les matières énergétiques.

**M. le Maire :**

L'inflation consécutive à la guerre en Ukraine.

**M. MARBOT :**

Absolument, absolument.

Et du coup...

## **M. le Maire :**

On a tendance à l'oublier, et qui pourtant fait le fond de notre paysage stratégique.

## **M. MARBOT :**

Et qui, je ne le souhaite pas, mais peut rebondir dans ce monde instable et inflammable à tout moment, presque à tout endroit. Et donc, nous sommes, nous, petites collectivités françaises, susceptibles de subir de manière assez forte et brutale les soubresauts des relations internationales et du monde en général.

Je voudrais quand même rappeler que si l'on peut se féliciter aujourd'hui d'avoir de bons ratios, c'est parce qu'il y a deux ans, nous avons été obligés d'augmenter la taxe foncière, certes, à l'occasion de la suppression de la taxe d'habitation, mais nous avons quand même été obligés d'augmenter la taxe foncière de deux points à la ville et de deux points à l'agglomération, en récupérant d'ailleurs une partie de l'augmentation de l'agglomération - enfin peu importe, je n'entre pas dans le détail - et que sans cette augmentation-là, sans doute serions-nous dans une situation aujourd'hui plus fragile. Nous devons être d'autant plus vigilants que l'on continue à s'endetter. On continue à s'endetter raisonnablement, mais on continue à s'endetter sur des taux variables, avec l'espoir - j'ai bien lu dans la note de présentation - que les taux baissent prochainement comme nous l'annoncent les analystes, etc., mais c'est quand même un pari qui, aujourd'hui, n'est pas nécessairement très certain, en tout cas qui est assez risqué. Et donc, de ce point de vue-là, même si l'on n'a encore que 30% de taux variables sur l'ensemble des taux de notre emprunt et de notre endettement, on reste quand même soumis, là aussi, à un point de fragilité sur l'évolution de ces situations-là.

Et la situation du Département va malheureusement sans doute avoir un impact sur nous, puisque le Département se voit contraint de réduire les subventions d'investissement, enfin les aides à l'investissement des collectivités, et donc, sans doute que notre part va être également amputée. Donc, il va falloir que l'on compense tout cela. Tout cela pour vous dire que nous sommes dans une situation qui, à mon avis, demande une rigueur très, très ardente sur la maîtrise des dépenses, tout en ayant à l'esprit - et moi, c'est ce que je regrette dans l'ensemble des débats budgétaires que l'on a - c'est de ne pas voir la réorientation de notre budget vers les services et la prise en compte, parce que ce n'est pas que du fonctionnement, mais aussi de l'investissement, dans ce qui fait l'aide à la vie quotidienne de nos concitoyens.

Et on l'a dit en début de conseil, et moi, j'en suis vraiment intimement persuadé, je crois que la capacité à ne pas briser le lien social, elle viendra demain des collectivités parce qu'aujourd'hui, l'État impécunieux n'est pas dans une position capable de maintenir des services publics assez forts. Donc, la capacité à maintenir ce lien social, elle viendra demain des collectivités et donc de leur capacité à dégager des marges à la fois d'investissement et de fonctionnement dans les services.

Ce qui me permet de terminer sur un sujet qui, je le sais, n'est pas un sujet que financier, mais qui me permet de vous interroger là-dessus, en fait, parce que je crois que c'est un sujet important, qui est celui de la médiation dans les quartiers qui a été suspendue pour des raisons de sécurité - j'ai bien compris - mais qui à mon sens est un service indispensable de sécurisation et de construction, pas de maintien, mais de préservation du lien social dans tous les quartiers de notre ville. Et donc, je voulais savoir quelle est votre projet pour, j'espère, la réinstallation et la réactivation de cette fonction-là.

**M. le Maire :**

Pour vous répondre tout de suite, mon projet est en effet de reprendre ce type de médiation-là, dans l'organisation précédente ou dans une autre, parce que c'est très compliqué, comme vous savez. Pourquoi on a arrêté ? Parce que les médiateurs se sont fait tirer dessus à balles réelles, ce qui n'est pas tout à fait la vocation d'un service de la ville et traduit des choses qui sont préoccupantes. Et donc, bon, en accord avec l'association qui l'a portée, nous avons décidé d'interrompre cette organisation. Je suis tout à fait décidé à la reprendre et à la reprendre avec cette philosophie de gens de terrain, de gens de contact, de gens capables d'être présents comme des exemples de personnalités respectées. Et donc cela, c'est notre intention, sans exposer les médiateurs en question.

Pour le reste, j'entends ce que vous dites. Il faut bien dire quelque chose quand on est d'accord avec le fond, il faut bien trouver des raisons. Mais vous voyez bien, vous dites il faut trouver des marges de manœuvre pour le fonctionnement et l'investissement. Si vous trouvez des dépenses de fonctionnement nouvelles, vous baissez votre capacité à investir. Tout le monde croit qu'il y a un chéquier, enfin un compte bancaire sur lequel on peut tirer. Ce n'est pas vrai. Vous ne pouvez financer vos dépenses d'investissement que si vous êtes capable de dégager des excédents de fonctionnement. C'est très difficile à faire comprendre, et pour tout vous dire, j'ai très souvent l'impression que l'État central ne le comprend pas. Il ne fait pas d'investissement, l'État central. Mais tous les maires ont cela à l'esprit. Vous ne pouvez investir que si vous dégagez des marges de manœuvre en maîtrisant le fonctionnement. C'est en quoi les collectivités locales sont absolument précieuses pour la santé de l'économie. Et c'est pourquoi aussi je vous remercie des appréciations explicites et implicites que vous avez portées sur notre compte administratif.

Monsieur Pérès...

**M. PERES :**

Oui, pour répondre en quelques mots à Monsieur Marbot, si nous avons voulu délibérément avoir des marges de manœuvre, ce qui n'est pas si facile, c'est parce que l'on voit bien que nous sommes devant un avenir très incertain sur le plan politique, sur le plan financier et sur le plan économique. Donc, bien sûr que nous en sommes conscients, et c'est pour cela que nous y faisons attention. Quand vous dites « il manque des investissements sur la vie quotidienne », je crois que l'on fait, par exemple, un effort particulier, à juste titre, sur les écoles...

**M. le Maire :**

Six millions, notamment Marancy...

**M. PERES :**

.... c'est un exemple, et on en fera d'autres, comme on le fait sur les gymnases, etc. C'est vrai que cela participe à la qualité de la vie quotidienne. Donc, je ne dis pas que l'on peut faire tout, mais on y met l'accent sur ces investissements de qualité, sur ces sujets et également sur la voirie.

Ensuite, effectivement, on a augmenté la taxe foncière en 2022. Mais il faudrait se souvenir aussi que depuis 2020, nous allons de crise en crise, et que nous avons mis beaucoup, à juste titre, d'argent public au moment de cette crise sanitaire et qui était une crise économique. Rappelez-vous, sur le plan du centre de vaccination, sur le plan de l'aide aux commerçants, on l'a fait et on a eu raison, effectivement. Et on a décidé d'augmenter, je ne peux pas vous donner les chiffres, mais cela a été plusieurs millions d'euros de dépenses et qui nous ont, pour le coup, là, effectivement diminué notre épargne. C'est la raison pour laquelle on a attendu 2022 pour, au moment où il y avait la suppression de la taxe d'habitation, augmenter modérément, notre taxe foncière. Et je rappelle que le taux qui est le nôtre est très largement inférieur à beaucoup de villes, des villes-centres en France. Nous y faisons attention.

Et ensuite, quand vous dites la vigilance, la vigilance aussi, c'est effectivement de réduire le niveau d'investissement. C'est ce que nous avons annoncé depuis longtemps. C'est ce que nous faisons ; pas n'importe quel investissement, pas des investissements de proximité et de qualité de vie, des investissements structurants, car beaucoup ont déjà été faits.

Alors, voilà, depuis quatre ans, on a des difficultés, enfin, tout le monde a des difficultés, les Français les premiers, d'ailleurs, avec ces différentes crises. Il faut faire attention, je l'ai peut-être dit, parce qu'aussi, dans nos financements, on aura moins de subventions de nos collectivités locales. Vous parliez du Département. C'est vrai, mais je pense aussi que la Région réduira probablement ses aides.

Donc, tout cela fait que l'on y est tout à fait attentifs, Monsieur Marbot, on y fait attention, ce n'est pas toujours simple, parce qu'être rigoureux dans le fonctionnement, il y a bien des dépenses qui nous échappent aussi. Lorsque c'est l'État qui décide d'une augmentation du point d'indice, on est obligé de le faire. Ou lorsqu'il y a une inflation sur les fluides, j'espère d'ailleurs qu'il y aura une décélération. Donc, voilà tout ce qui a été fait. Il faut, me semble-t-il, l'inscrire aussi dans les dernières années qui ont été difficiles pour beaucoup, et donc, aujourd'hui, nous avons des marges de manœuvre qui nous permettent d'être, comment dirais-je, de pouvoir continuer à faire vivre le mieux possible notre ville, continuer des investissements nécessaires aussi pour une proximité, une solidarité et une qualité de vie, et rester le plus attentifs. C'est ce que nous essayons de faire. Et je vous remercie de dire que c'est comme cela qu'il faut que l'on agisse les uns et les autres.

### **M. le Maire :**

Juste un petit mot pour dire que c'était une stratégie que j'avais proposée à notre équipe depuis le début, c'est-à-dire, j'ai toujours été conscient que les temps, les jours faciles ne dureraient pas. Nous avons eu sur le crédit des années de jours faciles avant nous et depuis nous, probablement une période comme il n'y en a pas eu depuis très très longtemps, où le crédit était accessible et quasiment à zéro. Vous vous souvenez que pour l'investissement pharaonique des Halles, nous avons emprunté 16 M€ sur 20 ans à taux zéro, parce que la Caisse des dépôts avait été convaincue de nous aider. Et c'est le cas sur la plupart. Et je disais tout le temps - Jean-Louis Pérès le sait bien, ce sont des conversations que nous avons tous les jours, enfin plusieurs fois par semaine - c'était très important d'investir au moment où c'était facile, où les taux étaient bas.

À l'époque, certains de nos collègues ou certains pouvaient nous le reprocher, disant que c'était trop. C'était exactement ce qu'il fallait faire. Et après, quand les temps deviennent plus difficiles, c'est normal de ralentir. Parce que l'essentiel des investissements, Jean-Louis Pérès l'a dit, ont été faits, réalisés. Mais cette année, pour la vie quotidienne, les millions d'investissement sur les écoles, tous travaux qui n'avaient pas été faits, Madame Marteel, les investissements sur la voirie, plus de 4 M€ cette année. Je me souviens d'un temps ancien où André Labarrère, pendant plusieurs années, a coupé l'investissement sur la voirie parce qu'il fallait rétablir l'équilibre des finances. Et donc, on a fait cela. Et je remercie tous ceux dans notre équipe qui travaillent, aussi bien du côté des responsables politiques et notamment du premier adjoint, que dans l'administration, autour de Monsieur Colombel et de Monsieur Gonlé, parce que cette stratégie a été respectée à la lettre et c'est cela qui nous met dans la situation positive, en tout cas équilibrée, très équilibrée, beaucoup plus équilibrée que les autres que nous avons ici.

Alors, vous avez dit « augmentation de la taxe foncière ». C'est vrai. Mais il faut rappeler les chiffres. La taxe d'habitation a été supprimée. Elle était en moyenne sur les foyers palois de 800 € par an. Et nous avons augmenté la taxe foncière d'en moyenne 80 € par an, c'est-à-dire 10 % seulement, de ce que les foyers ont récupéré en voyant supprimer leur taxe d'habitation.

Voilà, rapidement.

Comme vous le savez bien, il y a une obligation que je considère comme un peu désuète, qui fait que le maire ne peut pas assister au vote sur...

Ah, pardon Monsieur Blanco, allez-y !

### **M. BLANCO :**

Merci, Monsieur le Maire.

Pour ma part, je m'abstiendrai sur le compte administratif, non pas parce que je souhaiterais remettre en cause sa sincérité. Au contraire, je salue le travail rigoureux qui est accompli dans ce domaine, mais pour manifester mon désaccord sur le plan politique, parce que, et c'est lié à la discussion que nous avons eue au début de ce conseil, je n'entends, et aussi finalement dans le propos de notre collègue, Jérôme Marbot, que des satisfécits sur le fait que tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes, que la gestion serait orthodoxe, qu'elle serait juste. Mais alors, bien sûr, tout ne se joue pas au niveau municipal, tout ne se joue pas au niveau des collectivités territoriales.

Mais si tout est maîtrisé, tout est orienté de manière correcte, sur le plan social en particulier, alors comment est-il possible que dans notre ville, le Rassemblement national soit en tête ? Voilà la question que je veux poser. Et c'est pour cette raison que je vais m'abstenir, parce que ce que je crois, c'est que notre ville, je l'ai dit à plusieurs reprises - je ne vais pas entrer dans le fond du débat à cette occasion, parce que ce n'est que le compte administratif - mais je pense que notre ville ne joue pas suffisamment son rôle d'amortisseur social. Et cela a été la marque de ce mandat dès l'origine, quand ont été supprimées les bourses pour les étudiants. Parce que peut être que vous ne le mesurez pas, mais la suppression de ces bourses, même si elles n'étaient pas très importantes, c'est un signal très négatif pour les personnes qui ont des difficultés pour financer les études de leurs enfants. Et cette décision, comme beaucoup d'autres, j'ai eu l'occasion de le dire à de multiples reprises, eh bien, ce n'était pas une bonne décision.

Alors, 4,5 ans de capacité de désendettement, bien sûr, nous pouvons nous en réjouir. Mais est ce que ce n'est pas trop bien ? Est ce qu'il ne faudrait pas, il n'aurait pas fallu, il ne faudrait pas demain investir davantage dans le social ? Moi, je pense que oui. Et c'est pour cette raison que je m'abstiendrai.

**M. le Maire :**

Bon, on ne va pas entrer dans des polémiques qui ne sont pas de saison, mais franchement, s'abstenir sur le compte administratif, en considérant que c'est trop bien, cela mérite quelques points d'interrogation. Alors, je vois bien les débats qui sont en train de se jouer entre vous sur les élections municipales futures. J'arrive à suivre. Je ne suis pas très politique, mais j'arrive à suivre. Et donc, de ce point de vue-là, je trouve cela étrange du point de vue civique.

**M. MARBOT :**

Si cela se jouait comme cela, cela se saurait.

**M. BLANCO :**

Monsieur le Maire, c'est vous qui faites de l'adoption du compte administratif un sujet politique. Parce que c'est vous qui à l'occasion de ce compte administratif, vous attribuez beaucoup de mérites. Cela, je reconnais que vous avez le droit de le faire, et ces mérites, il m'arrive souvent d'en prendre acte. Mais au lieu de présenter cette délibération comme une délibération finalement neutre, vous la présentez comme une délibération d'adhésion à votre politique. Eh bien moi, je ne suis pas d'accord avec votre politique, et c'est pour cela que je m'abstiens.

Je ne vote pas contre le compte administratif, mais je m'abstiens parce que je ne suis pas d'accord avec votre politique, tout simplement.

**M. le Maire :**

Je vais essayer de traduire en français ce que vous avez dit, Monsieur Blanco. Parce que l'on emploie des expressions - alors, vous êtes un avocat - on emploie des expressions que les gens ne comprennent pas. Quand vous dites « vous vous attribuez des mérites », oui, je ne suis pas sûr que ce soient des mérites, mais en tout cas, nous constatons une réalité. Cette réalité, elle est concordante, elle est en phase avec ce que nous avons voulu et prédit et annoncé. Alors, je ne sais pas si j'ai des mérites, mais en tout cas, on fait ce que l'on avait dit que l'on faisait.

Et quand vous dites en langage politique, « il m'arrive souvent d'en prendre acte », prendre acte, je dis cela pour ceux qui nous écoutent, en langage politique, cela veut dire approuver ce que vous dites. Vous dites : « Vos mérites, il m'arrive souvent d'en prendre acte. » Cela veut dire que vous adhérez à la définition des mérites que nous disons.

Moi, je considère que le compte administratif, on peut avoir des débats, on peut marquer des nuances, mais on ne peut s'abstenir sur le compte administratif que si l'on a, Monsieur Marbot l'a dit, que si l'on a un doute sur la sincérité du compte administratif, sur le travail qui a été fait par les services.

Bon, cela dit, c'est votre choix, je ne vais pas le remettre en cause et je vais sortir.

Voilà.

**M. PERES :**

Très bien.

Donc, on va mettre au vote le compte administratif, qui est une délibération factuelle.

Donc, je vous rappelle qu'il faut arrêter les résultats et affecter l'excédent. Donc, les résultats, ce sont 19,9 M€ pour la section de fonctionnement, un excédent et pour la section d'investissement, lié à un report antérieur de -4 M€, et cela, c'est arrêter le résultat. Donc, on constate. Et le choix, c'est de l'affectation, Et donc, on propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante : 8 600 000 € au titre de l'autofinancement de la section d'investissement et la différence, c'est à dire 11,2 M€ en résultat de fonctionnement reporté, repris pour financer les propositions nouvelles du budget 2024 que l'on va voir dans un instant, dans le cadre du budget supplémentaire.

Donc, voilà ce que je vous propose, donc, d'arrêter les résultats et d'affecter l'excédent. Alors, qui est d'accord pour approuver ce compte administratif ? Merci.

Qui est « contre » ? Personne. Qui s'abstient ?

Donc, cela fait quatre abstentions, et le reste, donc, approuve ce compte administratif 2023.

Donc, on vous remercie.

**4 abstentions** : M. Jean-François BLANCO, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO)

**Ne prend pas part au vote** : M. François BAYROU

**Adopté à la majorité**

\*\*\*\*\*

**14 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

**Rapporteur** : Jean-Louis PERES

**M. PERES :**

Ensuite, il y a l'approbation du compte parkings.

Vous l'avez vu, c'est un compte administratif qui est positif, qui est favorable. Donc, là aussi, il faut affecter l'excédent de la section de fonctionnement, donc 1 M€ pour l'autofinancement de la section d'investissement et 1,1 M€, j'arrondis les chiffres, en report pour financer des propositions nouvelles du budget 2024.

Qui est d'accord pour l'approbation du compte administratif parkings ? Monsieur Blanco aussi ?

Je vous remercie de cette confiance pour les parkings.

**Ne prend pas part au vote** : M. François BAYROU

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **15 - BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

**Rapporteur** : Jean-Louis PERES

**M. PERES** :

Ensuite, le budget des opérations d'aménagement qui est un petit budget, puisque l'essentiel des opérations d'aménagement se fait dans le cadre de l'agglomération. Là aussi, je vous propose d'arrêter les résultats : 1,7 M€ pour la section de fonctionnement et -470 000 € pour la section d'investissement.

**Ne prend pas part au vote** : M. François BAYROU

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **16 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE SOCIAL DU HAMEAU : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

**Rapporteur** : Jean-Louis PERES

**M. PERES** :

Et enfin, le dernier compte administratif du budget annexe concerne le budget du centre social du Hameau, que vous connaissez, donc, affecter le résultat excédentaire de 126 000 € en reprises disponibles pour le budget 2024.

Tout le monde est d'accord pour adopter le compte administratif du centre social du Hameau ainsi que les opérations d'aménagement ?

Très bien.

Donc, Monsieur le Maire, vous pouvez revenir.

Voilà, les comptes administratifs ont été adoptés à une très large majorité.

**Ne prend pas part au vote** : M. François BAYROU

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **17 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024**

**Rapporteur** : Jean-Louis PERES

**M. PERES** :

Alors, nous avons comme délibération suivante, c'est pour cela que j'attends un peu, je peux le présenter, c'est le budget supplémentaire 2024 qui est important et sur lequel je vais appeler votre attention.

Bon, alors je vais vous présenter le budget supplémentaire 2024 de manière simple.

En section de fonctionnement, il y a peu de dépenses nouvelles de fonctionnement. Il y en a pour 1,2 M€. Ce sont plutôt des ajustements sur les travaux de maintenance, sur l'atténuation de produits, donc 1,2 M€.

Alors, nous avons comme recettes de fonctionnement le report dont je viens de parler d'ailleurs, de 11,2 M€. En dépenses de fonctionnement, nous avons ces ajustements de diverses dépenses dans le détail desquelles je n'entre pas, pour 1,2 M€, et ensuite nous dotons les amortissements de 1 M€ qui sont, comme vous le savez, non une charge de fonctionnement, mais une ressource d'investissement.

Et nous virons à la section investissement 9,2 M€, eu égard à l'excédent de fonctionnement dont on a parlé tout à l'heure. En ce qui concerne l'investissement, il y a des dépenses nouvelles d'à peu près 5 M€, un peu plus 5,2 M€, principalement d'ailleurs des bâtiments communaux et notamment dans les bâtiments communaux, l'immeuble Labat, qui va être très joli et qui va accueillir, vous le savez, nombre d'associations et de syndicats. Donc, c'est à peu près 3 M€.

Nous avons ensuite la rénovation des écoles, un complément de 500 000 € pour Marancy, par exemple. Nous avons la place de la monnaie, donc, 5,2 M€ et nous le finançons de la manière suivante : nous avons 5 M€ de dépenses, je viens de le dire, 5,2 M€ et nous avons comme ressources les amortissements pour 1 M€, qui est donc une ressource d'investissement, et le virement dont je viens de parler, venant de la section de fonctionnement pour 9,2 M€. Cela veut dire que l'on a des ressources d'investissement supérieures, très largement, à nos emplois, à nos dépenses, supérieures à hauteur de 4,5 M€, ce qui nous permet, d'un seul coup d'un seul, de diminuer la dette de 4,7 M€.

Voilà ce budget supplémentaire que je trouve intéressant pour notre ville et pour l'exercice 2024.

**M. le Maire :**

Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix le budget supplémentaire.

Pas d'observation, pas d'opposition, pas d'abstention ?

Unanimité, je vous remercie.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Nous passons au rapport n°18, les créances éteintes.

Il y en a pour 10 871,09 €, Monsieur Pérès ?

**18 - BUDGET PRINCIPAL : CREANCES ETEINTES**

**Rapporteur : Jean-Louis PERES**

**M. PERES :**

Exactement.

C'est pour le budget principal.

**M. le Maire :**

Eh bien, je vous remercie.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**19 - BUDGET ANNEXE CENTRE SOCIAL DU HAMEAU : ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES**

**Rapporteur** : Jean-Louis PERES

**M. le Maire** :

Admission en non-valeur pour le centre social du Hameau : la même chose pour 801,44 €.

Merci.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire** :

Le rapport d'activité de la Commission consultative des services publics locaux.

**20 - RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

**Rapporteur** : Jean-Louis PERES

**M. PERES** :

Cette commission s'est réunie conformément aux dispositions légales.

Vous savez qu'elle a double mission :

- d'une part d'écouter et de recevoir les délégataires dans leur rapport d'activité, chaque année ;
- et puis éventuellement se réunir lorsqu'il y a une nouvelle délégation de service public à mettre en place.

**M. le Maire** :

Merci.

Unanimité.

Il faut voter ? Je ne suis pas sûr...

**M. PERES** :

Il faut en prendre acte.

**M. le Maire :**

Alors, nous prenons acte.

Merci.

**Prend acte.**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Ensuite, Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Restauration, Monsieur Pérès, qui en êtes à la fois le président et le rapporteur.

**21 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PAU BEARN PYRENEES RESTAURATION : RAPPORT DES MANDATAIRES DE L'ANNEE 2023**

**Rapporteur : Jean-Louis PERES**

**M. PERES :**

Très bien, merci.

Il s'agit de l'exercice 2022-2023, qui coïncide avec l'année scolaire, un exercice clos le 31 août 2023. Je disais tout à l'heure sur l'emploi en général, l'inflation a été très forte et notamment sur les produits alimentaires, de sorte que la marge brute qui est un élément principal - c'est-à-dire la marge brute, c'est la différence entre le chiffre d'affaires et les achats alimentaires - a beaucoup baissé de près de 3 points. On était à 44, on est tombés à pas tout à fait 41. Donc, effectivement, un exercice difficile malgré une bonne maîtrise, une très bonne directrice, d'ailleurs, et en gardant une qualité des produits, des repas.

De sorte que l'exercice, je résume, le résultat d'exploitation de cette année-là a été déficitaire de 58 000 €. Heureusement, nous avons eu, grâce à la communauté d'agglomération, la possibilité de ne pas rembourser la dette, à environ de 70 075 €, que nous avons au moment de la création de la société. Nous avons racheté le stock à la communauté d'agglomération. Nous l'avons en dette, nous ne l'avons pas payée, et la créance nous a été remboursée, de sorte que l'on arrive à un résultat de 20 000 € excédentaires, mais grâce à cette opération.

Voilà ce que l'on peut dire sur cet exercice qui a été difficile.

Je vous rappelle aussi que la société de restauration avait bien sûr eu de grosses pertes au moment de la crise sanitaire et du confinement. On l'avait rattrapée en partie. Cela reste une société qui est très importante pour notre collectivité et qui, je crois, donne satisfaction à tous. On s'en est assez bien sorti aussi parce que l'on a eu une augmentation du niveau d'activité et notamment des portages de repas qui augmentent, en particulier sur la ville de Pau.

Donc, voilà ce que l'on peut vous dire sur ce rapport, en équilibre, et nous suivons cela de près. Nous faisons des situations intermédiaires régulièrement. Mais j'espère, il semblerait que ce soit le cas, la marge ne baisse plus, mais elle ne réaugmente pas. On ne retrouve pas les niveaux antérieurs.

**M. le Maire :**

En tout cas, je crois que l'on peut dire une chose : c'est le caractère central de cette société publique sur la cuisine, qui prépare les repas de toutes les écoles, de toutes les maisons qui sont adaptées et le portage des repas. On a servi l'an dernier près de 1 800 000 repas. Ce qui indique l'adhésion des consommateurs, des écoles, des maisons de retraite, à la qualité des repas, à la qualité de restauration, gastronomique, si je puis dire, en toute cas gustative et à la modicité du prix, à telle enseigne que nous avons constamment des nouvelles demandes.

Et c'est cela qui fait que nous arrivons, sans que cela coûte à la collectivité plus que... Je rappelle que nous avons des déficits très considérables avant que nous ne formions cette SPL. Et pour moi, je suis très fier de cela, et fier du coût des repas. On avait déjà comparé à cette tribune - je ne vais pas recommencer - avec d'autres villes qui étaient plus chères de 20, de 30%, et donc, c'est très précieux.

Et je veux remercier le personnel, la directrice et vous-même qui êtes le président et qui veillez, si j'ose dire, sans comparaison culinaire, qui veillez à cela comme le lait sur le feu.

Je mets aux voix.

**M. PERES :**

Point très important pour cette cuisine, il y a la quasi-totalité des communes de l'agglomération qui y sont. Il y en a 29.

**M. le Maire :**

Même celles qui n'y étaient pas.

**M. PERES :**

Donc, si vous voulez, c'est une société aussi qui unifie beaucoup la communauté d'agglomération. On a des conseils d'administration où l'ensemble des élus viennent. Donc, c'est un outil, là aussi, commun entre toutes les communes qui est très, très utile et très apprécié.

**M. le Maire :**

Merci beaucoup.

Béatrice Jouhandeaux...

**Mme JOUHANDEAUX :**

Oui, je voudrais juste ajouter que le portage de repas à Pau n'est pas qu'un portage de repas sec. C'est-à-dire que les porteurs, ceux qui livrent, sont formés à la vigilance. C'est-à-dire qu'ils nous disent tout de suite si quelque chose ne va pas. Ils sont formés à cela. Ils ont des formations, pour tout de suite faire remonter des cas qui seraient de maltraitance ou d'isolement, ou de précarité extrême chez les personnes à qui ils livrent les repas, et je trouve que c'est quelque chose de très important. Et cela ajoute aussi, me semble-t-il, au fait de l'augmentation du nombre de personnes qui se font livrer des repas à domicile.

**M. le Maire :**

Cela aussi, c'est une action anti-solitude. Cela n'a l'air de rien, ce n'est pas un service, c'est une vigilance.

Madame Bussy.

**Mme BUSSY :**

Oui, oui, évidemment, la qualité de la restauration collective et du service, et d'aller vers les gens, effectivement, avec tout le soin et l'attention que vous y portez, on est totalement d'accord.

J'avais juste une remarque. On pourrait aller encore plus loin dans la qualité en essayant de tendre vers du 100% bio et local. Ce sont des engagements que l'on pourrait prendre, supplémentaires. Évidemment, je comprends, vous allez me répondre la question du coût. Et après, je comprends aussi que...

**M. le Maire :**

Monsieur Pérès...

**Mme BUSSY :**

Oui, ce sont des choix que l'on pourrait faire.

**M. PERES :**

Oui, je crois que l'on est attentifs à la qualité des repas.

Vers le bio, on a fait des progrès, alors, insuffisants, je suis d'accord, mais c'est un problème aussi de coût. Je vous rappelle d'ailleurs que par exemple, la ville de Pau vend les repas beaucoup moins chers que le prix où elle les achète. Donc, on le fait.

Il y a aussi tout ce qui est produits circuits courts, les produits sous signe de qualité. On essaie de le faire et on avance. On avance progressivement.

**M. le Maire :**

Et de notre ceinture verte.

**M. PERES :**

Exactement, tout à fait. Et c'est pour cela que l'on aide aussi dans la Ceinture verte les maraîchers à s'installer, et il y a toute une politique plus générale, en amont, qui est très importante, donc...

**M. le Maire :**

...qui a été reconnue par beaucoup de gens comme la première en France, la plus novatrice sur ce sujet. Cela n'existait pas. C'est nous qui avons créé le mot de « Ceinture verte » et je suis assez fier que l'on ait fait cela, pour toutes les raisons qui tiennent à mon histoire et que vous pouvez imaginer.

**M. PERES :**

Mais c'est la direction dans laquelle il faut poursuivre nos efforts, je suis d'accord avec vous, au rythme de nos possibilités. Mais c'est effectivement très important.

**Mme JOUHANDEAUX :**

Je précise juste, aussi, que nous ne livrons pas simplement de la nourriture, mais aussi de la nourriture intellectuelle puisque les porteurs de repas en liaison avec les médiathèques, le réseau des médiathèques, peuvent aussi livrer des livres aux personnes qui sont désireuses d'en prendre et qui ne peuvent pas forcément toujours se déplacer.

**M. le Maire :**

Merci.

Et Madame Marteel me signale qu'il y a de plus en plus d'enfants dans les écoles qui fréquentent la restauration. Pardon ?

**Mme MARTEEL :**

Quasiment 100% dans certaines écoles.

**M. le Maire :**

Et pas celles des quartiers les plus aisés.

**Mme MARTEEL :**

Non, effectivement, dans certains quartiers, on voit une augmentation.

**M. le Maire :**

Merci beaucoup.

Je mets aux voix le rapport des mandataires.

C'est Monsieur Pérès qui, là, ne prend pas part au vote.

Unanimité.

**Prend acte.**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Nous passons au rapport 22, la SPL des Halles.

**22 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE HALLES ET REPUBLIQUE : RAPPORT DES MANDATAIRES DE L'ANNEE 2023**

**23 - GESTION, ANIMATION ET EXPLOITATION DES HALLES DE PAU : RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2023**

**Rapporteur : Jean-Louis PERES**

**M. PERES :**

Oui, merci, Monsieur le Maire.

Il y a plusieurs rapports sur la SPL des Halles où l'on distingue le rapport d'activité et le rapport des mandataires. C'est un peu la même chose parce que cela traite du même sujet. Je résume si vous voulez.

Et puis il y a une troisième délibération concernant le renouvellement de la délégation.

Alors, cette année, effectivement, de 2023, est une année très favorable pour la SPL des Halles, parce que le chiffre d'affaires a augmenté de manière significative, notamment tout ce qui concerne les locations de salles. Il y a beaucoup de réunions qui s'y déroulent, donc, c'était important pour nous aussi et puis l'activité commerciale que vous connaissez, et l'animation en général. Alors cela, ce sont des mots, donc, je vais vous donner des chiffres.

Il y a un excédent sur cette année 2023, de 137 000 €, donc, tout à fait conséquent, lié notamment à cette maîtrise des charges et à cette augmentation du niveau d'activité. Alors, ce résultat est important, il nous permet évidemment de résorber nos pertes antérieures et de consolider nos fonds propres, de sorte que les fonds propres, aujourd'hui, sont supérieurs au capital social. Donc, c'est intéressant. Au-delà de ces chiffres, on peut le remarquer les uns et les autres, on y est quand même assez souvent. C'est une réussite sur le plan commercial, mais pas uniquement. La société a trouvé son équilibre dès lors que l'ensemble que constituent les étaliers, les producteurs et la tour de la République était en bon fonctionnement, et aujourd'hui on a un bon équilibre. Ce qui fait qu'au-delà de l'aspect commercial, au-delà des réunions qui se déroulent dans des salles qui sont louées, il y a aussi une animation, une activité, une attractivité, bref un centre de vie qui fait que c'est un quartier et un secteur très important pour notre ville.

Voilà, en résumé ce que l'on dit. Donc, une situation financière bonne, contrairement à ce que l'on avait pu entendre avant et une activité tout à fait en progression aussi.

**M. le Maire :**

Merci beaucoup, Monsieur Pérès.

Il y a de plus en plus de villes, de plus en plus de maires qui viennent visiter nos halles en considérant que c'est une réussite. Et c'est une réussite, pas seulement parce qu'on la loue, on la loue au sens de louer du terme, au sens de dire des louanges, pas seulement comme cela. Tout le monde a remarqué que le quartier qui était un quartier en chute libre, s'est tout de suite rétabli, que la rénovation des immeubles, et il y en a d'autres qui arrivent, n'est-ce pas Monsieur Pérès, qui s'est rétabli et installé comme un quartier vivant, avec de surcroît ce que l'on a fait rue Carnot, ce que l'on a fait au passage Carnot, ce que nous avons fait au Foirail. Tout ce quartier-là, qui était un quartier désespérément abandonné, s'est rétabli. Et de surcroît, du point de vue financier, nous étions obligés, en fonctionnement, de mettre chaque année plus de 600 000 € pour payer la sécurité, les fluides, et que désormais nous sommes bénéficiaires. Donc ce sont 600 000 €, 700 000 € que nous économisons, et en même temps un quartier et puis un centre de vie.

Tout le monde se souvient des polémiques sur lesquelles je ne reviendrai pas, parce que comme, comme le vous le savez, nous sommes en voie d'apaisement. Mais on disait le dimanche matin cela ne marchera pas, c'est fait pour les bobos. Et Pau, ce n'est pas une ville de bobos, donc, cela ne marchera pas le dimanche matin. Il y a 6 000 personnes le dimanche matin. C'est devenu le point de rendez-vous de tous ceux qui veulent déjeuner dans un lieu agréable, sur semaine et le dimanche. C'est devenu le point de rendez-vous dans les nocturnes que nous faisons, une fois par mois. C'est devenu le point de rendez-vous. Tous les étudiants viennent. Il y a des milliers de personnes qui sont là les vendredis soirs lors des nocturnes. Je trouve cela très encourageant et très heureux, parce que cela prouve que des décisions politiques peuvent changer authentiquement la vie d'une cité, peuvent rétablir son cœur vivant qui devient attractif au lieu d'être abandonné. Et donc, je suis assez fier, et du point de vue comptable, et du point de vue de la vie du cœur de ville que nous ayons menée à son terme cette réalisation que tous ceux qui visitent Pau découvrent, je crois, avec un sentiment de bien-être. Et donc, je suis très heureux que l'on ait fait cela.

Madame Gibergues...

**Mme GIBERGUES :**

Merci, Monsieur le Maire.

On peut en effet se satisfaire des bons résultats de la SPL des Halles, mais on peut constater aussi que la structure reste fragile, en particulier pour les étaliers. Donc la SPL des Halles héberge deux structures très différentes : la Tour d'un côté et les Halles de l'autre, toutes deux d'une surface à peu près équivalente de 4 000 m<sup>2</sup> chacune. En ce qui concerne la Tour, elle est essentiellement occupée par des services municipaux qui financent près de 80% de la structure. Donc, les recettes sont dues en grande partie à des transferts de comptes publics. Pour la structure...

**M. le Maire :**

C'était comme cela avant.

**Mme GIBERGUES :**

Pardon ?

**M. le Maire :**

Non, allez-y, pardon.

**Mme GIBERGUES :**

Pour la structure des Halles qui est intégralement louée, en revanche, elle, au privé, la redevance étal est l'essentiel des recettes, c'est-à-dire la redevance des étaliers. Pour la plupart des étaliers qui bénéficiaient jusqu'à présent d'un loyer progressif, et c'était très bien, le loyer est aujourd'hui de 100% depuis peu.

Est-ce que la rentabilité pour les étaliers sera au rendez-vous avec un tel loyer ? La question reste posée, car aujourd'hui, on constate quand même qu'il y a sept étals de vide, cinq en bas et deux en haut, récemment d'ailleurs, la SAS Ttiap qui est la quatrième structure en dépôt de bilan depuis le démarrage, et malheureusement la société Hélios qui a fermé au bout de quelques mois. Avec un loyer à 100% et une conjoncture qui n'est pas très bonne, il faut espérer que nos étaliers vont tenir et qu'ils ne vont pas être obligés d'augmenter leurs prix pour pouvoir payer leur loyer, d'autant plus que certains étaliers ont déjà des dettes locatives, des dettes de loyer et ce n'est pas très bon signe ; des dettes assez récentes, d'ailleurs, d'après ce que j'ai pu constater, parce que ce sont des dettes de fin d'année.

Aujourd'hui, on a donc 7 cellules vides sur 51 que comportent les Halles de Pau, au niveau des étaliers. Cela fait une vacance commerciale de 14%, et cela non plus, ce n'est pas un indicateur très rassurant. Nous l'avons déjà évoqué. Pour moi, cette structure est surdimensionnée pour une ville comme Pau et elle peine à trouver son rythme de croisière. Je parle toujours au niveau de la partie des étals.

Nous l'avons déjà évoqué également, les Halles sont un lieu de mixité sociale. C'est une erreur de ne pas avoir intégré le marché bio du Foirail, qui est maintenant parti à Billère, et de n'avoir pas intégré non plus les revendeurs qui se sont installés derrière le tribunal et qui sont finalement très satisfaits. L'ouverture récente des petites Halles « Au Bon Marché » à Lons, vont également entrer en concurrence avec celles de Pau, avec une offre bien moins chère.

Vous avez voulu, Monsieur le Maire, faire des Halles de Pau un lieu élitiste. L'avenir nous dira si c'est une bonne stratégie.

Merci.

**M. le Maire :**

Moi, je pense que chaque fois que l'on tire vers le haut, c'est une bonne stratégie. Alors, on peut se contenter de médiocrité, mais ce n'est pas mon plan. Ce n'est pas pour cela que j'ai été élu. Ce n'est pas sur ce projet que j'ai été élu. Et moi qui visite les Halles avec des visiteurs qui veulent les découvrir, plusieurs fois par mois, je peux vous assurer que les étaliers, eux, ne disent pas ce que vous dites.

Monsieur Chenevière...

**M. CHENEVIÈRE :**

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, pour répondre, après à l'intérieur des Halles, c'est la vie des commerces. Les deux exemples que vous citez, ce sont des offres qui, la première, Ttiap, a été plombée par son activité à Lille, donc, cela n'a rien à voir avec la conjoncture paloise et le rythme des Halles. La deuxième, c'était plus un problème de rencontre de son public. Ce sont des choses aussi qui arrivent dans le commerce, vous le savez.

Et nous venons, pour vous rassurer, de relancer un appel à candidature qui a reçu de nombreuses candidatures. Et donc, on aura de nouveaux étaliers, évidemment, qui vont s'installer aux Halles.

Donc cela, c'est la vie normale de l'établissement. Et vous le savez très bien, le public est au rendez-vous, que ce soit au carreau ou du côté des étaliers. C'est visuel, il n'y a même pas besoin de se poser la question. Et concernant les nocturnes, là aussi, c'est un grand succès. Les étaliers, je peux vous dire, ne sont pas mécontents de ces soirées-là. Et j'en profite, d'ailleurs, ce n'est pas un banquet républicain, mais il y a un banquet qui est organisé le 5 juillet. Ce sera aussi l'occasion de finir la saison, peut-être, Monsieur le Maire.

**M. le Maire :**

Merci beaucoup.

Oui, Madame Bussy...

**Mme BUSSY :**

Oui, juste deux mots.

On peut quand même déplorer qu'un bâtiment aussi récent qui représentait un coût aussi important ne soit pas suffisamment adapté à la crise climatique. Et voilà, c'est juste, nous, ce que l'on déplore.

Et bien sûr que remettre de la vie dans les quartiers, que ce soit un lieu de rencontre, un lieu où il se passe culturellement des événements pour les jeunes et qu'il y ait de la mixité, etc., évidemment, c'est très bien, mais c'est dommage de ne pas l'avoir suffisamment adapté à la crise climatique.

**M. le Maire :**

Mais attendez, le temps n'est pas fini. Parce que je pense qu'un jour, dans pas si longtemps, la géothermie permettra de répondre intégralement à votre souci. J'ai toujours, depuis le début, imaginé qu'un jour pas si lointain, et pas avec des investissements démesurés, on puisse bénéficier de la capacité que notre sous-sol nous offre, de nous fournir des calories éternelles et quasi gratuites, et de permettre de rafraîchir, aussi, en réinjectant des calories dans le sous-sol quand il fait trop chaud. Et donc, heureusement que nous avons fait l'investissement sur la climatisation parce qu'autrement on ne pourrait pas le faire. Si l'investissement n'avait pas été fait, on ne pourrait pas penser à des générateurs de géothermie.

Vous savez que la grande entreprise Schlumberger, qui est spécialisée dans les forages, est une entreprise très liée à la ville de Pau, et ils m'ont invité à visiter leur installation de géothermie dans les deux immeubles de 5 000 m<sup>2</sup> qu'ils viennent de construire. L'emplacement des forages fait la dimension d'un parking d'une seule voiture – je ne sais pas, 5 mètres sur 6 mètres - parce qu'à partir de là, on lance des forages en étoile qui vont chercher les calories dans le sous-sol et permettent de réinjecter pour rafraîchir pendant l'été, parce que nous sommes, avec ces mécanismes-là, parfaitement adaptés aux évolutions climatiques. Et donc, le temps viendra, dans pas longtemps, où nous pourrons envisager ce type d'équipement pour les Halles et peut-être pour d'autres lieux. Parce que nous avons un débat. Certains pensent qu'il vaut mieux avoir froid l'hiver et chaud l'été, parce que comme cela, on ne dépense pas pour la climatisation. Moi, je pense le contraire. Je pense que nous allons avoir, grâce à l'inventivité, et alors, rassurez-vous, la géothermie, tout le matériel est au point. Les pompes à chaleur, tout le monde sait comment cela marche. Il suffit de regarder son frigo. Vous avez des calories qui sortent derrière et des frigories qui sortent dans le frigo. Tout cela est très facile, mais pendant très longtemps, on a négligé totalement ce genre de ressource. Et il a fallu le rapport du plan que j'ai voulu pour que cela commence à essaimer partout. C'est encore très loin de ce qu'il faudrait. Je suis persuadé, on a chiffré avec le plan, que la géothermie permettrait d'économiser plus de dix tranches de centrales nucléaires. Et c'est sous nos pieds. Et c'est gratuit ou presque, et c'est éternel. Quand je dis gratuit, pour ce qui est du chauffage, cela dépense 80% de moins que les procédés ordinaires. Et pour ce qui est de la climatisation, c'est 95 % de moins. Donc, c'est là ! Et en plus c'est futé parce si vous injectez des calories quand il fait chaud, vous les retrouvez quelques mois après. Elles sont conservées dans le sol. Vous les retrouvez pour chauffer le bâtiment en hiver. Et donc, nous ne sommes pas sans ressources et heureusement, la climatisation est faite. Il suffit d'assurer la production de chaleur et de fraîcheur. Oui, mais, et Jean Lacoste rappelle que ce sont les commerçants qui l'ont voulue et que ce sont les commerçants qui la paient, donc ce n'est pas rien.

Je mets aux voix le rapport.

**M. PERES :**

Non, on prend acte.

**M. le Maire :**

D'accord, nous avons pris acte.

Merci beaucoup.

**Prend acte**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

On a fait 22, 23, alors, il reste le 24 qui est administratif celui-là, qui doit être adopté.

**24 - DECISION DE PRINCIPE SUR LA GESTION DES HALLES PAR VOIE DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC**

**Rapporteur :** Jean-Louis PERES

**M. PERES :**

Donc, le 24, c'est toujours concernant la Société des Halles. On vous propose en tout cas de renouveler cette délégation de service public, puisque nous sommes au cours de la deuxième convention qui se termine fin 2024. Et donc, il faut un renouvellement.

Ce que l'on vous propose, donc, c'est de garder ce système de société publique locale, qui permet à la fois de conjuguer la gestion d'une société distincte, donc la rigueur. Et le deuxième objectif, c'est l'intérêt général qui est assuré puisque les deux actionnaires sont la ville et la communauté d'agglomération.

Donc, on vous propose de faire un renouvellement et garder le même modèle juridique, et donc, une convention qui prendrait effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de cinq ans. Les deux premières conventions étaient de trois ans. Là, ce serait - maintenant on connaît à peu près en vitesse de croisière - une durée un peu plus longue de cinq ans.

Voilà ce qui vous est proposé dans la délibération numéro 24.

**M. le Maire :**

Merci beaucoup, unanimité.

**Ne prennent pas part au vote :** M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Gilbert DANAN

**Adopté à l'unanimité**

**M. le Maire :**

Nous passons au rapport 25, Société Publique Pau Béarn Pyrénées Événements.

**25 - GESTION ET EXPLOITATION DU ZENITH DE PAU : RAPPORT D'ACTIVITE DE**

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 24 juin 2024

## L'ANNEE 2023

### 26 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PAU BEARN PYRENEES EVENEMENTS : RAPPORT DES MANDATAIRES DE L'ANNEE 2023

### 28 - GESTION, EXPLOITATION ET ANIMATION DU PALAIS BEAUMONT : RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2023

**Rapporteur : Jean-Louis PERES**

**M. PERES :**

Oui, merci.

Là aussi, il y a plusieurs délibérations concernant cette société publique locale Pau événements, puisque vous le savez, il y a trois équipements distincts avec des caractéristiques juridiques différentes et des propriétaires différents.

J'essaie de vous résumer la situation de la SPL, puisqu'il n'y a qu'une SPL pour ces trois équipements.

Alors, cet exercice 2023 dégage un déficit conséquent, important, d'un peu plus de 300 000 € qui vient exclusivement du Parc des expositions. Le Parc des expositions dégage un déficit de 520 000 € exactement.

Donc, je vous donne les éléments : 520 000 €.

Ensuite, il y a, alors, pour le Palais Beaumont - Palais Beaumont, c'est-à-dire Palais des congrès, restaurants - il y a un excédent, petit excédent pour le restaurant qui marche bien. Il y a du monde, beaucoup plus qu'avant. Cela vient aussi bien sûr de la qualité de la cuisine qui a bien progressé. Il y a un léger déficit pour le Palais des congrès stricto sensu, mais cela vient notamment du départ de l'orchestre. L'orchestre venait, maintenant, il n'y est plus. Il va au Foirail. Donc, bonne activité quand même au niveau des congrès, quels que soient leur taille, leur nature, etc. Donc, cela, c'est pour le Parc Beaumont.

Pour le Zénith, c'est un excédent très confortable, très conséquent, de 260 000 €. Patricia Wolfs en parlera si elle veut. Il y a beaucoup d'activités, beaucoup de manifestations, beaucoup plus qu'en 2022, et donc, un résultat tout à fait conséquent.

Et ensuite, il y a effectivement la question, les questions que pose le Parc des expositions. Alors, détails dans lesquels je ne veux pas rentrer, mais on y réfléchit. Il y avait un article d'ailleurs, aujourd'hui. Il y a une réflexion à faire sur la Foire exposition en elle-même, sur le mode de la Foire exposition. Est-ce qu'il ne faut pas le rénover, le moderniser ? Cela, c'est le premier axe de réflexion.

Il y en a un second sur, non pas la forme, mais sur le Parc des expositions, c'est-à-dire sur l'ensemble foncier et immobilier qu'il représente. J'ajoute que dans ce déficit très important, les fluides jouent un grand rôle, puisqu'il y a eu un coût des fluides très important, de plus 300 000 €. Mais au-delà de cet aspect conjoncturel, il y a, effectivement, une réflexion structurelle à opérer et c'est ce que nous essayons de faire.

**M. le Maire :**

Merci beaucoup.

Madame Lajarige, pour votre première intervention.

**Mme LAJARIGE :**

Tout à fait, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je voulais intervenir donc sur cette SPL qui effectivement est déficitaire à hauteur de 315 000 €, dus, comme vous l'avez dit, Monsieur Pérès, au déficit du Parc des expos pour un demi-million d'euros. Donc, ce n'est pas une paille. Vous en avez expliqué les raisons. Je me questionne, effectivement, sur le modèle économique de ce Parc des Expos. Est-ce que vous envisagez des solutions à court terme, puisqu'un demi-million par an, et peut être plus l'année prochaine, on ne sait pas, cela pèse sur le budget municipal ? À quel terme pensez-vous avoir une solution à proposer ?

**M. le Maire :**

Ce n'est pas le budget...

**M. PERES :**

Non, simplement pour vous dire, la réflexion sur la Foire exposition en soi, on l'a faite, on va proposer des modifications pour la prochaine édition, effectivement, pour que ce soit plus court, que ce soit deux week-ends, que ce soit plus, peut-être festif, autour de l'alimentaire. Il y a un certain nombre de choses qui vont être modifiées, sur l'animation aussi.

Cela, c'est du court terme, et je pense que les résultats seront meilleurs.

Ensuite, il y a une réflexion, je disais aussi, sur l'espace que représente le Parc des expositions. Qu'est-ce que l'on peut y faire de différent, qu'est-ce que l'on peut moderniser, qu'est-ce que l'on peut offrir comme pôle attractif ? Mais c'est une question qui est générale. Et les études que nous avons menées conduisent à considérer que ce sont beaucoup de parcs des expositions qui se posent des questions.

Alors, nous, on a une particularité qui n'est pas nécessairement un inconvénient, c'est que c'est en centre-ville, ou à peu près. Donc, cela peut être aussi un atout. Mais il y a manifestement un modèle à rénover, voire à inventer. Les gens ne vont plus à la Foire exposition comme autrefois, pour acheter. Ils y vont pour se distraire ou pour des animations, ou pour quelque chose qu'ils n'auraient pas ailleurs.

**M. le Maire :**

Monsieur Chenevière...

**M. CHENEVIERE :**

Oui, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'objectif, et cela a été validé avec vous, Monsieur le Maire, c'est évidemment de repenser régulièrement les foires, parce que c'est un modèle qui doit se renouveler régulièrement pour attirer du monde. Et donc, c'est l'objectif de ce qui a été validé récemment et présenté. C'est-à-dire aussi, une foire qui évite le risque climatique. C'est un point très important, parce que cela peut nous faire perdre de l'argent assez rapidement. On avait des concerts qui étaient annulés, on avait la partie gourmande qui était aussi annulée en cas d'intempéries. C'est ce qui s'est passé l'année dernière par exemple. Donc, l'objectif, c'est bien de repenser la foire pour qu'elle concentre plus de monde et que ce soit plus intéressant pour les exposants et pour les visiteurs. Donc, cela sera le cadre de la foire de septembre qui sera sur le thème de la gastronomie. Et puis aussi l'autre objectif, il y a deux sujets à part, c'est de densifier aussi les activités tout au long de l'année, de faire en sorte que l'on ait plus d'activités et d'attirer plus d'exposants et d'animations. Et ce sera aussi le cas avec Végétaelis, Monsieur le Maire, qui sera un grand salon en novembre.

**M. le Maire :**

Merci.

Monsieur Marbot...

**M. MARBOT :**

Oui, moi, j'ai quelques réflexions assez simples là-dessus, qui avaient, d'ailleurs, motivé une partie de l'écriture de notre programme de 2020. Parce que revoir la foire, c'est important, mais c'est assez ponctuel en réalité, sur le modèle économique des parcs d'expositions.

Moi, il me semble qu'à Pau, on a ce handicap d'avoir un Parc des expositions qui est très grand, avec quasiment six halls, ce qui ne se fait quasiment plus à part dans les grandes métropoles aujourd'hui. Et on voit que des villes comme Biarritz qui ont une Halle ou Tarbes qui n'en n'ont guère plus, fonctionnent relativement bien. Donc, moi il me semblait intéressant que dans le cadre du projet « Rives du Gave », on puisse envisager qu'une halle soit installée là-bas, peut-être dans les bâtiments conservés des friches Dehousse, qui s'y prêteraient, ma foi, relativement bien, et surtout qui permettraient d'avoir une connexion avec le Palais Beaumont pour organiser des salons et des conventions. Parce que l'on voit bien aussi qu'aujourd'hui, les congrès ou les centres de congrès qui attirent sont ceux qui sont en capacité d'organiser à la fois le congrès et le salon thématique qui va avec le congrès, ce qui permettrait aussi de continuer à bien remplir le Palais Beaumont.

J'ajoute, pour terminer, que cela nous permettait en 2020 de concevoir le fait de reconverter les bâtiments actuels du Parc des expositions, notamment pour la Section Paloise qui a bien besoin de nouveaux locaux pour le sport amateur.

Je sais, Monsieur le Maire, que vous êtes un lecteur assidu de notre programme de 2020 qui vous a inspiré sur bien des égards. Donc allez-y, faites-vous plaisir, prenez nos idées et foncez dans cette direction.

**M. le Maire :**

Il m'a beaucoup aidé...

**M. MARBOT :**

Eh bien, je n'en doute pas.

**M. le Maire :**

...d'abord à vous battre, et après, à réfléchir à la suite.

Je vais vous dire ce que je crois du dossier du Parc des expositions. D'abord, on a tous envisagé de le déménager. Et puis on s'aperçoit que ce n'est pas si simple. Notamment, « Rives du Gave », imaginez la circulation des poids lourds à cet endroit. Très compliqué.

Il y a deux questions.

La première question, c'est l'activité au Parc des expositions. J'ai des éléments qui me permettent de penser que l'année prochaine sera meilleure. J'espère, je milite, j'agis pour un salon de l'agriculture, parce que l'on est à la fois une région agricole avec des activités liées à l'agriculture, les semences par exemple, et tout cela. Et puis, la ville crée un attrait considérable en direction du vivant, végétal un peu, animal beaucoup. Et donc, on essaie avec cette activité qui s'appelle Végétaelis de trouver une activité supplémentaire. On essaie de redéfinir le modèle des foires, parce que moi je suis attaché à la foire qui marque la rentrée. Cela fait partie de notre patrimoine, de notre tradition. J'ai beaucoup essayé de persuader ceux qui ont la charge, ceux et celles qui ont la charge de cette animation, de cette réalité-là.

Et puis, il y a un deuxième aspect qui est les bâtiments. André Lestorte, auquel j'adresse une pensée là où il se trouve, André Lestorte, avait lui-même, la première année, entamé une rénovation des bâtiments qui avait été tout à fait favorable. Je pense que ces halls qui sont payés, bien sûr, mais méritent entretien, bien sûr, ne sont pas si obsolètes que cela. Parce que comme vous le dites, et je vais tout à fait partir dans la même direction que vous pour la réflexion, on a besoin des deux équipements : le Palais des Congrès et le Parc des expositions, parce que très souvent, il y a des demandes et il y aura de plus en plus de demandes d'opérations jumelées.

Alors, pour les salons, les grands équipements du Palais Beaumont servent à cela. Mais je crois que l'on peut vendre, aussi, le Parc des expositions. Mais il faut rénover les bâtiments. Il faut s'assurer du clos et du couvert. Il faut être certain qu'ils sont maintenus en état, et qu'un rafraîchissement qui ne devrait pas être très onéreux permette de les rendre encore plus attractifs, parce qu'il y a du parking dans le parc. Ce n'est pas tout à fait rien.

Donc, on est dans cette réflexion là, mais j'ai bon espoir que les résultats de l'année prochaine, Madame Lajarige, seront meilleurs que les résultats de cette année, comme ils l'ont été dans beaucoup de nos équipements.

Je mets aux voix le rapport. Non, on en prend acte.

Merci, Monsieur Pérès, de votre orthodoxie.

Le Zénith, on en a parlé, excellent. Excellent travail sur le Zénith.

Le Palais Beaumont, on en a parlé.

**Prend acte**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Au rapport numéro 30, taxe locale sur la publicité extérieure.

**27 - GESTION ET EXPLOITATION DU ZENITH DE PAU : APPROBATION DE L'AVENANT N°4 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC**

**Rapporteur :** Yves DEJEAN

**M. PERES :**

Non, excusez-moi, délibération 27, il y a un avenant au contrat.

**M. le Maire :**

Alors, je le mets aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

**Ne prennent pas part au vote :** M. François BAYROU, M. Jean LACOSTE, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Jean Louis PERES, M. Régis LAURAND, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, Mme Patricia WOLFS

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**29 - GESTION ET ANIMATION DU PALAIS BEAUMONT : APPROBATION DE L'AVENANT N°4 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC**

**Rapporteur :** Yves DEJEAN

**M. PERES :**

C'est Monsieur Dejean qui le présente.

**M. le Maire :**

Monsieur Dejean, je vous donne la parole.

**M. DEJEAN :**

Il est adopté.

**M. le Maire :**

C'est adopté, merci beaucoup.

**Ne prennent pas part au vote :** M. François BAYROU, M. Jean LACOSTE, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Jean Louis PERES, M. Régis LAURAND, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Catherine LOUVET-GIENDAÏ, Mme Patricia WOLFS

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Et donc, nous entrons dans une série de rapports, Monsieur Pérès, sur lesquels une légère accélération serait souhaitable.

**30 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE : TARIFS 2025**

**Rapporteur :** Jean-Louis PERES

**M. PERES :**

Les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure pour 2025.

**M. le Maire :**

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**31 - GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR DES TRAVAUX SUR CANALISATIONS EN TRANCHEE OUVERTE**

**Rapporteur** : Jean-Louis PERES

**M. PERES** :

Pour des travaux sur canalisations en tranchée ouverte.

**M. le Maire** :

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**32 - GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR DES PRESTATIONS DE SERVICES DE TRAITEURS**

**Rapporteur** : Jean-Louis PERES

**M. PERES** :

Exactement, vous avez tout dit.

**M. le Maire** :

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire** :

Convention sur l'enquête Famille 2025.

J'ai tout dit.

**33 - CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS GENERALES DE PREPARATION ET D'EXECUTION DE L'ENQUETE FAMILLE 2025 ENTRE LA MAIRIE DE PAU ET L'INSEE**

**Rapporteur** : M. Mohamed AMARA

**M. PERES** :

Non, non, attendez...

**M. le Maire** :

C'est Monsieur Amara.

**M. AMARA** :

Oui, c'est juste l'enquête qui est menée tous les dix ans et qui serait couplée avec l'enquête annuelle de l'INSEE. C'est pour signer une convention qui assure une dotation forfaitaire à la commune.

**M. le Maire** :

Merci.

Unanimité.

Ah ! pardon, il y avait deux avenants dont un au rapport 29. Il a été approuvé à l'unanimité. C'était l'intention évidente de notre assemblée.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire** :

Monsieur Capéran, modalités d'utilisation du stationnement dans la ZAC Favre.

### **34 - ZAC FAVRE : FIXATION DES MODALITES D'UTILISATION DU STATIONNEMENT**

**Rapporteur** : Michel CAPERAN

**M. CAPERAN** :

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, rappeler que la zone d'activité Favre fait plus de 40 000 m<sup>2</sup> et a vocation de tertiaire : activités tertiaires, recherche et enseignement supérieur. Il s'agit bien de structurer et bien identifier ces parties. Il vous est proposé dans la répartition des 264 places de parking et de voirie le long du boulevard Favre et rue Saint-John Perse, et sur la voie nouvelle interne, ainsi que la répartition au sein des parkings paysagers numéro un et deux de bien identifier également ces parkings qui s'appelleraient au sein de la ZAC parking du Laü, et le deuxième parking Lucien Favre.

Pour la gestion, il vous est proposé d'étendre la zone verte qui serait en priorité, je dis bien, à ces tarifs-là, réservée aux actifs de la zone d'activité. Elle s'appliquerait du lundi au vendredi selon la grille qui vous est présentée dans la délibération.

Il vous est donc demandé d'étendre dans la zone verte le stationnement selon le plan annexé et d'approuver les tarifs applicables, conformes à ceux applicables à la ville de Pau.

**M. le Maire** :

Oui, Madame Lajarige...

**Mme LAJARIGE** :

Si je comprends bien, c'est un parking qui va devenir payant avec un forfait à 20 € par mois pour les actifs et qui aura ensuite une tarification au quart d'heure ou à la demi-heure pour ceux qui ne sont pas actifs ?

**M. CAPERAN** :

Bien sûr.

**Mme LAJARIGE** :

Je me posais la question des étudiants de l'université qui ne sont pas très loin, qui ont aussi besoin de se stationner. Est ce qu'ils pourraient bénéficier de l'abonnement actif sur ce parking ou est-ce qu'il est véritablement réservé aux non étudiants ?

**M. CAPERAN** :

Monsieur le Maire, vous m'autorisez à répondre ?

**M. le Maire :**

Oui, bien sûr, bien sûr.

**M. CAPERAN :**

Bien sûr. C'est favoriser, je dis bien, l'offre pour les actifs de la zone d'activité - cela a été souligné - et orienter les étudiants vers le parking relais qui est à 250 mètres et qui est gratuit.

**M. le Maire :**

Merci beaucoup.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Monsieur Capéran, les parkings du Pôle d'échange multimodal. Vous me permettez de dire un mot avant que vous ne vous exprimiez ?

Je suis très content des aménagements que l'on appelle du Pôle d'échange multimodal, même si c'est une expression incompréhensible par quiconque n'est pas initié, de la gare et de tout ce qu'il y a autour de la gare. Les aménagements sont très beaux. La découverte de la ville depuis la gare est exceptionnelle. Maintenant, la nouvelle passerelle, que nous avons réussi à faire redessiner : on a mis plusieurs années à obtenir quelque chose qui soit esthétique et qui permette un jour de découvrir les rives du Gave en partant de la gare, en enjambant les voies et avec un sentier de descente sur les rives du Gave stricto sensu, sur le parc naturel urbain, les dizaines d'hectares qui sont au contact du Gave et que la ville a perdus depuis 150 ans, presque 200 ans.

Je suis content de tout, sauf de la difficulté qui est créée pour des personnes qui ont des difficultés de mobilité, pour des personnes qui sont avec des enfants, qui ont des bagages lourds et n'ont plus l'âge de se déplacer facilement. Et donc, nous avons pris une décision. Nous allons faire l'essai d'avoir des jeunes en service civique, qui seront identifiés par un uniforme, qui auront des voiturettes électriques et qui pourront aller chercher les personnes en difficulté de déplacement au parking et les amener à la gare. Ils seront de surcroît formés aux premiers secours, y compris aux premiers secours, Madame Johnson Le Loher, en santé mentale. Et donc, c'est une expérience originale que nous allons conduire. Ils seront là pour guider, pour faire que personne ne soit sans interlocuteur et sans secours, pour sortir de l'anonymat, et pour aider quand il le faut, physiquement. C'est une expérience que nous allons faire et qui démarrera à la fin de l'été. Donc, cela permet de rendre plus accessible et peut être plus protecteur cette organisation. Si c'est une organisation, il faut qu'elle soit protectrice et pas protecteur.

Monsieur Capéran.

**35 - EVOLUTION DU TEMPS DE GRATUITE DES PARKINGS DU POLE D'ECHANGE**

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 24 juin 2024

## **MULTIMODAL**

**Rapporteur** : Michel CAPERAN

**M. CAPERAN** :

Excusez-moi, je n'ai pas entendu.

Donc, en complément, Monsieur le Maire, si je m'autorise, c'est pour améliorer le quotidien. Il vous est proposé pour la gratuité de passer de 30 minutes à 45 minutes, sur les deux parkings.

**M. le Maire** :

Bon, c'est une très bonne nouvelle, j'imagine unanimité.

Oui, Monsieur Marbot...

**M. MARBOT** :

Oui, c'est une bonne nouvelle et je n'ai pas de problème avec l'augmentation de la période de gratuité. Sur la passerelle, moi, j'avais attiré votre attention, effectivement, sur son emplacement que je trouvais inadapté, notamment parce qu'elle était loin des parkings des personnes à mobilité réduite, qu'en plus elle les amène au bout du quai. Parfois, elle va les obliger à remonter tout le quai pour trouver leur place dans le train. Bon, c'est comme cela. Elle est aujourd'hui là où elle est. Je trouve que ce n'est pas forcément un choix très judicieux, mais j'avais entendu les difficultés que vous m'aviez soulevée en réponse à l'époque. Tant mieux s'il peut y avoir une intervention humaine pour aider.

J'en profite pour attirer votre attention sur le dépose-minute, qui est, d'après tout ce que tout le monde dit, impraticable parce qu'en réalité il n'y a qu'une voie. Il y a simplement deux places - pardon de rentrer un peu dans le détail, mais c'est vraiment du quotidien pour les Palois et Paloises - il y a simplement deux places pour PMR qui sont en permanence occupées par les gens qui viennent déposer...

**M. le Maire** :

Par des gens qui ne sont pas PMR.

**M. MARBOT** :

...qui ne sont pas PMR, exactement, et qui viennent chercher ou déposer leur famille.

**M. le Maire** :

Il se trouve que je suis d'accord avec vous et que nous y travaillons.

Madame Wolfs...

**Mme WOLFS** :

Juste pour ajouter que nous étions nombreux à regretter l'emplacement de la passerelle. Mais nous avons eu une réunion entre la commission accessibilité, qui est représentée par de nombreuses associations et la SNCF qui s'est déplacée en personne. Et tout le monde a bien compris qu'il était impossible de faire autrement pour des raisons techniques.

Je rappelle également que pour les personnes à mobilité réduite, il existe trois ou quatre places de stationnement en face de l'entrée. Donc, il n'y a même pas besoin de se servir du dépose-minute pour ces personnes-là. Alors, on peut les déposer, mais il y a des places pour se garer contrairement aux valides où il y a plus...

**M. le Maire :**

Alors, peut-être ce n'est pas assez su, peut-être l'information n'est pas suffisante. Sur le reste, je ne crois pas exagérer de dire, s'ils m'entendent, les responsables de la SNCF, je me suis battu pendant des mois et des années, parce que moi je pensais que c'était mieux d'avoir un souterrain. Et alors, ils ont fait des propositions successives, nombreuses, sur la passerelle, que j'ai trouvé toutes aussi hideuses les unes que les autres. Celle-là est plus légère, plus stylisée. Et puis elle a des ascenseurs en verre. Tout cela est possible. Mais il n'était pas possible, en dépit de mes souhaits, de la mettre du côté est de la gare. C'était impossible pour des raisons de structure du sous-sol, des équipements qu'il y avait. Cela n'a pas été possible.

Qu'est ce qui m'a convaincu ? Une seule chose : c'est que la passerelle, là où elle est, elle va permettre d'accéder au parc naturel à pied. On enjambrera les voies. Et le parc naturel, ce sont des dizaines d'hectares que la ville a perdus lors de la construction du chemin de fer. Il suffit de regarder les lithographies d'avant la construction du chemin de fer, d'avant 1860. Je pense donc presque 200 ans. Alors, il faut avoir les sous pour faire la descente, la rampe de la descente, mais on les aura un jour. En tout cas, on a là, calculé pour pouvoir supporter ces sentiers d'accès au parc naturel, un équipement qui nous permet d'avoir un service amélioré. Surtout que je vous rappelle, les quais vont être exhaussés. Et donc, nos vœux seront exaucés et les quais seront exhaussés. Cela ne s'écrit pas tout à fait pareil, mais considérons que l'on peut se réjouir de cette homophonie.

Merci beaucoup.

Je mets aux voix le rapport qu'a présenté Monsieur Capéran. Il est adopté à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Monsieur Capéran, projet Université Technopole, requalification du chemin Barincou.

**36 - PROJET UNIVERSITE-TECHNOPOLE : REQUALIFICATION DU CHEMIN BARINCOU – PROJET URBAIN PARTENARIAL AVEC LE GROUPE ESSOR**

**Rapporteur : Michel CAPERAN**

**M. CAPERAN :**

Et le groupe Essor s'est porté acquéreur de deux lots, donc, pour la construction de bâtiments ; biotope n°1 dont les travaux ont commencé en février 2024. Il y a un deuxième lot, donc, qui est en cours d'instruction actuellement, dont le permis vient d'être déposé pour la construction d'un immeuble biotope n°2.

Eu égard à l'évolution de cette activité, il est proposé d'améliorer le chemin Barincou pour la desserte et la mise en sécurité. Eu égard à son profil actuel, c'est une petite voie qui fait pratiquement 3,50 m à 4 m de largeur.

Le montant des travaux se décompose donc de la façon suivante : voirie, espaces verts, plantations pour un total de 520 000 €.

Il est proposé au groupe constructeur, à savoir Essor, au coût des équipements cités, une participation à hauteur d'un taux de 48,5 %, soit une participation de 252 000 € versée à la ville de Pau.

En contrepartie, le constructeur est exonéré de la part communale de la taxe d'aménagement qui se serait élevée à 98 600 €, et ce conformément à la loi de partenariat urbain sur les projets de la loi du 25 mars 2009.

Il vous est proposé d'approuver la convention du Projet Urbain Partenarial et signer entre l'agglomération et la ville de Pau, et Essor, le promoteur, ainsi que le projet de convention ci joint.

**M. le Maire :**

Mes chers collègues, merci beaucoup.

J'ai mis aux voix, unanimité.

Mes chers collègues, est ce que l'on peut considérer que l'accélération est maintenant à l'ordre du jour ? Parce que nous sommes ensemble depuis trois heures de temps. Moi, je suis très, très heureux de passer cette soirée avec vous, mais il me semble remarquer sur vos visages que j'affectionne, quelques signes d'impatience et de faim, dit Madame Wolfs.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Monsieur Capéran, mise en valeur des façades.

**37 - MISE EN VALEUR DES FAÇADES : ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES**

**Rapporteur : Michel CAPERAN**

**M. CAPERAN :**

Un rapport classique : il vous est proposé d'affecter un montant de 4 151 € sur un premier projet rue Taylor.

**M. le Maire :**

Ok ! Donc, 8 148,56 € en tout ?

Merci.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Monsieur Danan, développement de l'offre de logement social.

**38 - DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENT SOCIAL : PROGRAMMATION 2024**

**Rapporteur : Gilbert DANAN**

**M. DANAN :**

Merci, Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues.

Pour faire simple, j'ai le plaisir de vous demander une subvention de 150 000 € pour la réalisation de deux programmes : pour la réhabilitation par Domofrance d'une ancienne copropriété dégradée au 32 rue Castetnau et la réalisation d'hébergements pour les femmes victimes de violences sur l'ancienne maison de retraite Sainte-Bernadette, située au numéro 21 de la rue Bonado.

Je vous remercie.

**M. le Maire :**

Merci.

Excellent rapport, important.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Monsieur Chenevière, dans les mêmes conditions.

**39 - CREATION D'UNE COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET D'AMENAGEMENT DU BOULEVARD ARAGON, DE LA RUE HENRI IV ET DE LA PLACE ROYALE**

**Rapporteur :** Thibault CHENEVIERE

**M. CHENEVIERE :**

Création d'une commission d'indemnisation pour boulevard Aragon, Place Royale et rue Henri IV.

**M. le Maire :**

Merci.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Monsieur Chenevière, indemnités dans le cadre des travaux de rénovation du Complexe de la République et du secteur Foirail-Carnot-République.

**40 - ATTRIBUTION D'INDEMNITES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION DU COMPLEXE DE LA REPUBLIQUE ET DES ESPACES PUBLICS DU SECTEUR FOIRAIL-**

## **CARNOT-REPUBLIQUE**

**Rapporteur** : Thibault CHENEVIERE

**M. CHENEVIERE** :

Pour « La Cave de Max », 2 733 € d'indemnisation dans le cadre des travaux.

**M. le Maire** :

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire** :

Madame Wolfs, les subventions de la mission Handicap.

## **41 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION - MISSION HANDICAP**

**Rapporteur** : Patricia WOLFS

**Mme WOLFS** :

Alors, 3 subventions :

- une de 2 000 € de fonctionnement pour les ARIMOC ;
- une de 3 000 € d'investissement pour acheter des attelles pour l'association des « Pieds Bots » qui les prête à de nombreuses familles sur toute la région ;
- et 5 000 € pour l'association pour la guidance parentale et infantile afin d'aménager leurs nouveaux locaux.

**M. le Maire** :

Merci.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire** :

Madame Mestelan, subventions aux syndicats.

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 24 juin 2024

## **42 - SUBVENTION 2024 AUX SYNDICATS**

**Rapporteur** : Marie-Laure MESTELAN

**Mme MESTELAN** :

Oui, il s'agit d'une délibération traditionnelle, demande de reconduction de subventions pour 4 syndicats pour un montant total de 29 400 €.

**M. le Maire** :

Merci.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire** :

Madame Mestelan, Vivre ma ville.

## **43 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**Rapporteur** : Marie-Laure MESTELAN

**Mme MESTELAN** :

Oui, délibération subventions aux associations, donc. Par délibération du 18 décembre 2023, des subventions ont déjà été accordées. On a de nouvelles attributions :

- un total de 7 000 € de subventions de fonctionnement pour 3 associations ;
- et un total de 16 500 € de subventions d'équipement pour 4 associations.

**M. le Maire** :

Merci.

Monsieur Chenevière n'a pas pris part au vote.

Unanimité.

**Ne prend pas part au vote** : M. Thibault CHENEVIÈRE

## **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Maire :**

Adhésion à la démarche, Guid'Asso.

## **44 - ADHESION A LA DEMARCHE GUID'ASSO**

**Rapporteur :** Marie-Laure MESTELAN

### **Mme MESTELAN :**

Oui, il vous appartient de bien vouloir solliciter l'agrément Guid'Asso qui permettra la labellisation de la ville de Pau à ce réseau et une meilleure valorisation, meilleure visibilité de son travail auprès des associations paloises.

### **M. le Maire :**

Merci.

Unanimité.

## **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Maire :**

Charte révisée du Réseau des Points d'Appui Locaux à la Vie Associative.

## **45 - SIGNATURE DE LA CHARTE REVISEE DU RESEAU DES POINTS D'APPUI LOCAUX A LA VIE ASSOCIATIVE PAU PYRENEES**

**Rapporteur :** Marie-Laure MESTELAN

### **Mme MESTELAN :**

Le Réseau des Points d'Appui Locaux à la Vie Associative, que l'on appelle aussi le PALVA, est financé par la ville de Pau depuis 2005. C'est un réseau primordial qui nous aide énormément auprès des associations.

Donc, juste une toute petite incise à titre indicatif, la ville de Pau, grâce à son appui, a initié un nouveau travail avec les associations depuis 2022, lancé à l'occasion du Forum des associations. Donc, concrètement, ce sont deux temps forts durant l'année, en février, en juin ; en l'occurrence,

*CONSEIL MUNICIPAL du lundi 24 juin 2024*

c'était samedi dernier, avec plusieurs associations sur une logique de mutualisation des biens : mutualisation RH, comptabilité, communication.

Le prochain forum des associations, notez la date, c'est le 14 septembre 2024.

Et enfin, une journée du bénévolat en décembre, et en l'occurrence, le PALVA nous a énormément aidés.

Donc ici, il s'agit de bien vouloir autoriser la ville de Pau à signer une nouvelle charte avec le PALVA.

**M. le Maire :**

Unanimité.

Je vous remercie.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Nous passons, Madame Jouhandeaux, aux subventions aux associations à vocation sociale.

#### **46 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A VOCATION SOCIALE**

**Rapporteur :** Béatrice JOUHANDEAUX

**Mme JOUHANDEAUX :**

Oui, il s'agit de deux associations :

- le Lion's Club Henri IV pour 2 000 € ;
- et l'association PEPS pour des thés dansants pour 30 000 €.

Ce qui fait un total de 32 000 €.

**M. le Maire :**

Merci.

Unanimité

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Madame Poueyto, fonds d'initiatives pour les habitants.

#### **47 - ATTRIBUTIONS FONDS D'INITIATIVES POUR LES HABITANTS**

**Rapporteur** : Josy **POUEYTO**

**Mme POUEYTO** :

Oui, merci, Monsieur le Maire et chers collègues, dossier traditionnel.

Six initiatives ont pu trouver le financement, et donc, je vous propose de les voter telles qu'indiquées sur la délibération.

Merci.

**M. le Maire** :

Pour un montant de 32 000 €.

Merci.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire** :

Monsieur Régis Laurand, renouvellement du dispositif Contrat municipal étudiant.

#### **48 - RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

**Rapporteur** : Régis **LAURAND**

**M. LAURAND** :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez tout dit.

Donc, il s'agit de décider le renouvellement du dispositif pour 30 aides et fixer la somme de 30 000 € au moyen des crédits inscrits au budget.

**M. le Maire** :

Monsieur Marbot...

**M. MARBOT :**

Monsieur le Maire, je voulais vous dire que vous aviez fait preuve de mauvais esprit tout à l'heure, puisque vous aviez cru voir dans l'intervention de mon collègue Jean-François Blanco, des propos dirigés par une stratégie municipale.

**M. le Maire :**

Loin de moi cette idée...

**M. MARBOT :**

Fût un temps...

**M. le Maire :**

Au contraire, je me réjouis toujours de l'entente au sein de l'opposition.

**M. MARBOT :**

Alors, figurez-vous...

**M. le Maire :**

... de la bienveillance réciproque et de la communauté de projet qui apparaît chaque jour davantage.

**M. MARBOT :**

Eh bien, figurez-vous que vous allez en avoir une autre preuve immédiate. C'est que fût un temps pas si lointain où j'étais seul à contester cette délibération, parce que je pense que laisser les bourses aux étudiants ne doit pas être conditionné par des heures de travail, j'ai cru comprendre à l'intervention de mon collègue que désormais, il s'y opposait farouchement.

Plus sérieusement, il me semble que dans les temps difficiles que nous vivons, les étudiants doivent être préservés, d'autant plus préservés qu'ils font partie de la richesse de notre ville et de son attractivité ; que c'est une population qui est particulièrement impactée par les problèmes d'inflation et les problèmes de niveau de vie de façon générale ; que le Département a supprimé les bourses à leur endroit. Et donc, ils se trouvent malheureusement ne pouvant compter que sur la ville de Pau, et que ce sont souvent des étudiants, ceux qui demandent les bourses, ou en tout cas qui souscrivent aux contrats que vous proposez, ce sont souvent des étudiants qui sont dans la difficulté, donc, qui souvent doivent avoir un métier à côté pour pouvoir financer leurs études, et que leur demander des heures de travail en échange de l'aide que nous leur fournissons me semble particulièrement inapproprié.

**M. le Maire :**

Deux observations.

La première : ce ne sont pas des heures de travail. Ce sont des heures de soutien scolaire, et je ne trouve pas cela choquant. Et eux ne trouvent pas cela choquant puisqu'on les reçoit chaque année, Monsieur Laurand. Et ils sont tout à fait satisfaits. Ce n'est pas de l'exploitation. Je trouve bien, pour toute notre communauté, que des étudiants que nous pouvons aider puissent eux aussi aider des jeunes camarades, de plus jeunes qu'eux, qui ont besoin d'être soutenus.

Et deuxièmement, ne voyez aucun mauvais esprit dans ma remarque, parce que j'ai bien noté qu'il n'y avait pas du tout une pique à l'égard de Monsieur Blanco dans ce que vous avez dit. C'était bien au contraire une manifestation affectueuse et d'admiration réciproque.

**M. MARBOT :**

Je voulais souligner nos convergences.

**M. le Maire :**

Absolument, je vous remercie. D'ailleurs, elles sont assez souvent exprimées dans cette enceinte.

Oui, allez-y, Madame Cara...

**Mme CARA :**

Oui, merci.

Ce contrat municipal étudiant, il peut-être un dispositif intéressant pour certains étudiants, parce que 1 000 €, c'est une belle somme, à part qu'il ne concerne qu'une poignée d'étudiants, à savoir 30 au total. Moi, ma question, c'est pourquoi est-ce qu'il se substitue au mécanisme des bourses municipales ? Il serait intéressant pour les étudiants qu'il vienne en complément. Je trouve que deux dispositifs ne sont pas du tout incompatibles et au contraire complémentaires.

**M. le Maire :**

Il y a huit ans, quelque chose comme cela, que ce nouveau dispositif a été mis en place, donc il ne se substitue à rien. C'est le même dispositif d'année en année...

**Mme CARA :**

Oui, mais il pourrait cohabiter avec des bourses municipales.

**M. le Maire :**

Oui, c'est...

**Mme CARA :**

Il pourrait être complémentaire.

**M. le Maire :**

On pourrait multiplier les dépenses. Ce n'est pas dans nos compétences. On fait cela pour aider. Mais l'idée que l'on doit rapporter au budget municipal le soutien aux étudiants, eh bien, c'est encore une fois la même question. C'est-à-dire, on se met dans des situations de déséquilibre budgétaire, et notre assemblée a conclu, il y a déjà huit ans, que l'on ne pouvait pas le faire.

**Mme POUEYTO :**

Oui, Monsieur le Maire et chers collègues, je voulais aussi rajouter que nous avons maintenu et développé tous les emplois d'été que nous réservons pour les étudiants.

Certes, ce sont des emplois, mais il n'empêche que c'était à quinze jours. On a augmenté le délai. Donc, on leur permet aussi de pouvoir avoir un complément pour la rentrée. Et je peux vous dire que c'est très apprécié. Alors, bon, on vous fera le point quand on aura terminé, mais ils commencent dès le 1<sup>er</sup> juillet, et je peux vous dire qu'ils y trouvent aussi largement leur compte financier et les conditions de travail.

**M. le Maire :**

Financier et d'intérêt, parce que l'on découvre des choses qu'autrement on ne découvre jamais. Moi, je ne considère absolument pas que ce soit choquant d'offrir à des étudiants la possibilité, par exemple, de soutien scolaire, mais la possibilité de découvrir nos services.

Monsieur Amara...

**M. AMARA :**

Juste pour préciser que c'est une aide appréciable et intéressante. Mais le vrai système, c'est le système des bourses de l'État, où 35% des étudiants d'université, qui sont 14 000, en bénéficient à tel ou tel niveau et que cela n'a pas du tout la même envergure. Il faut ramener les choses à leur réalité. Le vrai enjeu, c'est que l'État augmente le nombre de bourses, augmente le montant de ces bourses, travaille là-dessus, mais cela, c'est le rôle de l'État.

Ici, ce sont des aides ponctuelles, une trentaine par an. Je vous signale qu'il y a 12000 étudiants à Pau. Donc, le vrai enjeu, c'est ce qui peut être fait au niveau des bourses, au niveau national, la politique nationale de soutien aux étudiants, que ce soit un revenu de base, que ce soit, tous les enjeux que l'on peut poser sur la table. Mais je crains qu'au niveau des collectivités, ce ne soit un sujet qui les dépasse largement.

**M. le Maire :**

Merci beaucoup.  
Monsieur Saubatte...

**M. SAUBATTE :**

Oui, une précision très vite, mes chers collègues.

Les contrats municipaux étudiants étaient à côté de nos équipes pour la préparation de la flamme olympique. Je peux vous dire qu'ils n'auraient laissé leur place pour rien au monde.

**M. le Maire :**

Merci beaucoup.

Je mets aux voix.

Unanimité ? Non.

Une voix « contre », merci.

Ce qui fait que le rapprochement n'est pas tout à fait arrivé à son terme.

**1 contre** : M. Jérôme MARBOT

**Adopté à la majorité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Monsieur Bertonazzi, approbation du règlement intérieur de la Maison des Associations de l'Ousse des Bois.

**49 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS D'OUSSE DES BOIS**

**Rapporteur** : Kenny BERTONAZZI

**M. BERTONAZZI :**

Monsieur le Maire, chers collègues, on est sur un lieu qui s'inscrit dans l'ensemble que l'on nomme centre commercial, qui regroupe quelques commerces, le snack, radio Pau d'Ousse, et la Maison des associations gérée par le Centre social depuis 2018, donc, au travers de différents espaces - vous pouvez en prendre connaissance dans le règlement intérieur - d'un espace ouvert de 240 m<sup>2</sup>, salle de sport partagée.

La Maison des associations accueille les associations du quartier, une permanence du centre social, mais également diverses actions. On y a organisé, par exemple, des informations emploi en faisant venir des entreprises, mais également un nouveau lieu pour le PALVA dont parlait Marie-Laure Mestelan à l'instant.

J'en profite pour souligner le travail remarquable des équipes du Centre social du Hameau et de son directeur, Cédric Dimbarre, qui travaille en grande proximité et confiance avec les habitants, les associations et les partenaires du quartier. Les chiffres de fréquentation de leurs différents services, pour les jeunes ou pour les adultes, illustrent ce travail de fond.

*CONSEIL MUNICIPAL du lundi 24 juin 2024*

**M. le Maire :**

Merci beaucoup.

**M. BERTONAZZI :**

Donc, il vous appartient de bien vouloir...

**M. le Maire :**

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Madame Marteel, fusion à l'école des Lilas, de la maternelle et de l'école élémentaire.

## **50 - FUSION DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DES LILAS**

**Rapporteur :** Françoise MARTEEL

**Mme MARTEEL :**

Oui, Monsieur le Maire.

Chers collègues, sur sollicitation de Monsieur le Directeur des services de l'Inspection académique des Pyrénées-Atlantiques, il vous est demandé d'approuver la fusion des écoles maternelles et élémentaires des Lilas afin de créer, à partir de la rentrée de septembre 2024, l'école primaire des Lilas.

Ce qui veut dire qu'il y aura simplement un seul directeur ou directrice qui sera déchargé en totalité pour la gestion de cette école.

**M. le Maire :**

C'est cela l'enjeu et l'amélioration. C'est que le directeur ou la directrice aura une décharge complète, et cela permettra, je crois, de...

**Mme MARTEEL :**

Et cela permet d'avoir une proximité, d'avoir un seul interlocuteur...

**M. le Maire :**

... d'avoir plus d'efficacité et de proximité.

Unanimité.

**Mme POUEYTO :**

Oui, on peut saluer, d'ailleurs, excusez-moi Monsieur le Maire, l'excellent travail de la directrice de l'école maternelle, qui prend sa retraite, qui s'en va demain, Véronique Dupont, qui a énormément œuvré aussi pour l'AGM, la fameuse « Association des écoles maternelles ». C'est quelqu'un qui a œuvré pendant des années et j'en profite vraiment pour la saluer et la remercier du travail...

**M. le Maire :**

Et qui de surcroît...

**Mme POUEYTO :**

Elle va manquer...

**M. le Maire :**

Et qui est de surcroît très sympathique.

**Mme POUEYTO :**

... absolument.

**Mme MARTEEL :**

Ce qui permettra une belle transition avec le nouveau ou la nouvelle directrice.

**M. le Maire :**

Bien sûr.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

**M. le Maire :**

Forfait scolaire, Madame Marteel.

## **51 - FIXATION DU FORFAIT SCOLAIRE COMMUNAL 2024**

**Rapporteur** : Françoise MARTEEL

**Mme MARTEEL** :

Alors, ce forfait scolaire, il est dû par les communes de résidence d'enfants accueillis dans les écoles paloise. Il est également versé aux écoles privées sous contrat lorsqu'elles accueillent des élèves résidant à Pau pour garantir la parité de financement entre les écoles publiques et privées.

Ce forfait scolaire se calcule à partir des charges de fonctionnement des écoles. Et l'augmentation des coûts énergétiques et de la masse salariale nous amène cette année à réviser le montant de ce forfait. Il est proposé de passer d'un montant de 760 € à 800 €.

**M. le Maire** :

Merci.  
Unanimité.

**Mme CARA** :

Excusez-moi...

**M. le Maire** :

Pardon !

**Mme CARA** :

J'avais juste une question, Monsieur le Maire.

**M. le Maire** :

Oui !

**Mme CARA** :

.... parce qu'on le vote pour l'école Saint-François d'Assise, et lors du dernier conseil municipal, il avait été évoqué la question de l'enquête du rectorat concernant le groupe scolaire de l'Immaculée-Conception. Alors, certes, cela ne concernait que le secondaire, mais moi, je voulais savoir si vous saviez si l'enquête avait abouti et si vous aviez eu la confirmation que l'école élémentaire n'était pas concernée.

**M. le Maire** :

Heureusement, Madame Cara, nous vivons dans un pays où l'administration, quand elle fait une

enquête sur des sujets aussi délicats, ne la communique pas au maire. Et franchement, heureusement ! On a vécu la fermeture d'une structure, récemment dans notre périphérie. Je n'ai jamais été l'objet d'une information, donc... J'ai eu un signalement de la rectrice qui m'a appelé pour dire : « Il se passe des choses, nous allons vérifier. » Et je l'ai encouragée à vérifier. Mais heureusement, ce type d'information ne circule pas normalement, habituellement, parce qu'il peut y avoir des enquêtes qui ne débouchent sur rien.

Merci beaucoup.

Unanimité, sur le forfait scolaire.

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **M. le Maire :**

Rapport 52, autorisation de programme, Madame Marteel, sur les aménagements et rénovations des écoles.

### **52 - AMENAGEMENTS ET RENOVATION DES ECOLES : AUTORISATION DE PROGRAMME N°23035**

**Rapporteur : Françoise MARTEEL**

#### **Mme MARTEEL :**

Oui, il s'agit ici de préciser les travaux effectués dans le cadre de l'autorisation de programme n°23035 qui avait été approuvés en juin 2023.

Le montant est inchangé et vous avez simplement ici à valider la répartition des crédits de paiement sur les années à venir.

#### **M. le Maire :**

Rappelons qu'en 2024, c'est six millions d'euros.

Ce sont des chiffres qui n'avaient jamais été atteints auparavant de très, très loin, de très, très loin avec d'autres. Et donc, l'effort que nous avons fait sur les écoles mérite, je crois, d'être signalé.

Unanimité.

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Nous passons au rapport 53, Monsieur Saubatte, subventions aux associations sportives.

**53 - ASSOCIATIONS SPORTIVES : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

**Rapporteur : Éric SAUBATTE**

**M. SAUBATTE :**

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, des subventions qui traduisent à nouveau le dynamisme du sport amateur dans notre belle ville.

Avec tout d'abord :

- 5 600 € pour l'organisation des manifestations sportives ;
- 4 500 € au titre du soutien aux sportifs de haut niveau, sportifs amateurs ;
- 4 270 € dans le cadre des activités « En Forme à Pau Estival » qui connaissent un succès croissant année après année, que ce soit pour les seniors ou les juniors ;
- et enfin, 10 600 € pour le dispositif « Terre de Jeux » qui a donné lieu à de très belles manifestations et en associant notamment le monde éducatif.

**M. le Maire :**

Merci.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Monsieur Lacoste, Centre de recherche et de création théâtrale de Pau, cycle « Musset ».

**54 - CENTRE DE RECHERCHE ET DE CREATION THEATRALE DE PAU, CYCLE "MUSSET" 2024/2025 : TARIFS, CONVENTION DE MANDAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME**

## **COMMUNAUTAIRE**

**Rapporteur : Jean LACOSTE**

**M. LACOSTE :**

Oui, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, une série de rapports de tarifs, donc je vais aller assez vite.

Là, il s'agit...

**M. le Maire :**

Attendez, vous me permettrez de rappeler quand même de quoi il s'agit, vaguement, parce que c'est un enjeu formidable. Nous avons entrepris de créer, de faire naître un Centre de recherche et de création théâtrale, le seul en France qui sera consacré au répertoire français des XVII<sup>ème</sup>, XVIII<sup>ème</sup>, XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, en tout cas pour la première partie du XX<sup>ème</sup> siècle.

Aucun centre de cet ordre n'existe en France. Et nous avons bien l'intention, par exemple, de travailler avec la Comédie-Française, parce que beaucoup de metteurs en scène, dont Éric Vigner, ressentent le besoin et ressentent le manque d'une formation particulière. Parce que le théâtre français, notamment le théâtre en vers français, mérite que de Corneille à Rostand, on puisse respirer le rythme, l'accentuation, la musique qui existe dans le vers français. Mais il y a aussi le théâtre en prose jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle, et donc, je suis très, très heureux que l'on se soit lancés dans cette entreprise unique en France. Et je trouve que c'est intéressant que chez nous, précisément, il y ait cette volonté de réinvestir le théâtre français pour des comédiens et des metteurs en scène qui viendront le découvrir à Pau.

Alors, tout cela, naturellement, on sait bien que c'est soumis aux aléas de la dépense publique, que pour obtenir des crédits dans les années qui viennent, ce sera un peu plus dur, mais je propose qu'on ne lâche pas, ou que l'on ne relâche pas notre effort. Ce serait pour moi un crève-cœur.

À vous, Monsieur Lacoste...

**M. LACOSTE :**

Oui, juste un mot pour compléter ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire.

Les étudiants du Pôle supérieur, section Théâtre du Conservatoire, ont précisément participé à ce cycle « Musset », puisqu'ils ont restitué à Trinity Church, l'ancien Méliès, la semaine dernière, un gros travail concernant *Fantasio*. La salle était pleine deux soirs de suite. Et je le dis ici, parce que pour eux, cela a été un véritable bonheur, ils l'ont vécu comme une chance. Ils ont joué *Fantasio* dans les costumes de la Comédie-Française qui, pour cette occasion, ont été amenés. Et ils ont donc joué pour la première fois de leur vie dans les costumes de ce prestigieux théâtre.

Donc, il s'agit là des tarifs des prochaines représentations du cycle « Musset » qui vont continuer à l'automne prochain. Donc, je vous demande d'adopter la délibération tarifaire, Monsieur le Maire et chers collègues.

**M. le Maire :**

Merci.

Unanimité.

**Ne prennent pas part au vote** : M. Jean LACOSTE, M. Thibault CHENEVIERE

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **55 - COMEDIES AU ZENITH 2024/2025 : TARIF DE L'ABONNEMENT**

**Rapporteur** : Jean LACOSTE

**M. LACOSTE** :

La deuxième délibération tarifaire concerne alors un tout autre registre de théâtre, puisqu'il s'agit des comédies au Zénith, mais qui remportent elles aussi un très grand succès, qui trouvent, elles aussi, bien entendu, un public, et il en faut pour tous les publics.

Il s'agit donc des trois prochaines comédies au Zénith, pour un montant de 125 €.

**M. le Maire** :

Et puis, moi, j'aime rire au théâtre.

Merci beaucoup.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire** :

Foirail, l'abonnement découverte.

## **56 - FOIRAIL : TARIFS 2024/2025 DE L'ABONNEMENT DECOUVERTE, CONVENTION DE**

**MANDAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE, CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ORCHESTRE DE PAU PAYS DE BEARN, ESPACES PLURIELS ET LE MELIES**

**Rapporteur** : Jean LACOSTE

**M. LACOSTE** :

Foirail, avec l'abonnement découverte.

Vous vous rappelez, l'année dernière, nous avons timidement essayé cet abonnement qui offre pour 120 € un spectacle de l'OPPB, un spectacle de jazz, un spectacle de théâtre, un spectacle d'espace Pluriel et deux billets de cinéma.

L'abonnement découverte avait été vendu en 20 minutes l'année dernière.

Nous avons donc porté l'abonnement découverte à 132 sièges pour un tarif 120 €.

**M. le Maire** :

Merci beaucoup.

Cela veut dire moins de 15 € pour chaque spectacle.

**M. LACOSTE** :

C'est cela ! Moins de 15 €, et puis surtout des publics nouveaux, différents, qui jusqu'alors ne poussaient pas les portes des salles de spectacle.

**M. le Maire** :

Merci.

Unanimité.

**Ne prend pas part au vote** : M. Thibault CHENEVIÈRE

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire** :

« Jazz à Pau ». Très grand succès ces jours-ci, et donc...

**57 - SAISON "JAZZ A PAU" 2024/2025 : TARIFS, CONVENTION DE MANDAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE, CONVENTION DE MANDAT POUR UN**

## **CONCERT EXCEPTIONNEL AVEC LE ZENITH**

**Rapporteur** : Jean LACOSTE

**M. LACOSTE** :

« Jazz à Pau », effectivement, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la deuxième saison s'est achevée. Elle a remporté un très grand succès. Je vous rappelle que nous avons décidé, ici, de doubler les concerts, et que ces concerts ont été tous complets.

Et donc, là, nous avons présenté la prochaine saison qui sera très très belle, qui va commencer en septembre avec Ayo, qui se terminera par un concert exceptionnel qui recevra Thomas Dutronc.

Il s'agit donc là, d'approuver les tarifs qui sont de :

- 200 € pour l'abonnement tarif plein ;
- 115 € tarif réduit ;
- et 60 € tarif jeune, pour huit concerts.

**M. le Maire** :

Merci, 60 € tarif jeune pour huit concerts. C'est dire que ce n'est pas un abus de langage.

Unanimité.

**Ne prend pas part au vote** : M. Thibault CHENEVIÈRE

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire** :

« Théâtre à Pau ».

**58 - SAISON "THEATRE A PAU" 2024/2025 : TARIFS, CONVENTION DE COREALISATION**

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 24 juin 2024

## **AVEC L'ASSOCIATION AGORA, CONVENTION DE MANDAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**

**Rapporteur** : Jean LACOSTE

**M. LACOSTE** :

« Théâtre à Pau », il s'agit, donc I de ce dont nous parlions, la saison théâtrale à Pau, qui a été présentée également la semaine dernière, qui s'est achevée, la précédente, la semaine dernière également, Monsieur le Maire, en riant beaucoup, avec une adaptation, une mise en scène de Michel Fau, de la pièce d'André Roussin, *Lorsque l'enfant paraît*. Là aussi, deux soirs pleins.

Donc, la prochaine saison qui a été présentée, il vous est proposé ici d'adopter les tarifs avec un abonnement pour :

- 290 € en tarif plein ;
- 160 €, tarif réduit ;
- 80 € tarif jeune.

Les billets à l'unité sont à :

- 35 € en tarif plein ;
- 20 € tarif réduit ;
- 10 € en tarif jeune ;
- les strapontins à 20 €.

Et bien entendu, le paradis est toujours gratuit pour l'ensemble des étudiants de la section Théâtre du Conservatoire, mais aussi de tous les lycées de la ville et de l'agglomération.

**M. le Maire** :

Merci.

Permettez-moi de dire que c'est un motif de fierté d'avoir une vie culturelle aussi active, vivante et rayonnante, dont des gens qui ne sont pas spécialement de chez nous parlent ailleurs et envient le contenu. Et donc, c'est vraiment très important.

Oui, Madame Lajarige...

**Mme LAJARIGE** :

Oui, Monsieur le Maire, je vous rejoins, nous pouvons, effectivement, nous féliciter de la diversité de l'offre, de la qualité des programmes et des efforts sur la tarification qui, effectivement, sont exemplaires.

Cependant, je vais mettre un petit bémol tout de même. Je trouve redoutable que l'offre culturelle soit concentrée sur le centre-ville. Je ne parle pas que de l'offre théâtre, opéra qui nécessite des lieux fermés. Je parle de l'offre culturelle dans tout ce qu'elle peut représenter. Quand je suis

arrivée à Pau, il y avait l' Espaces Pluriels dans le quartier Saragosse. J'y ai vu mon premier spectacle palois en plein air et je peux vous dire que dans les cités, les gens regardaient par la fenêtre, et j'ai trouvé cela extraordinaire que l'on puisse à ce moment-là, gratuitement, voir du spectacle.

Je voudrais juste rappeler l'importance que l'offre culturelle soit ouverte au plus grand nombre et je pense qu'il est essentiel qu'elle soit itinérante, qu'elle se déplace dans les quartiers lorsque c'est possible, afin de la rendre véritablement accessible à toutes et à tous, et ce dès le plus jeune âge. Car la culture, c'est le ciment d'une société, c'est l'ouverture aux autres et aux différences. Je pense en fait qu'il faut aussi réfléchir à désemparageiser un peu l'offre culturelle, et à reprendre les quartiers, en leur donnant cette offre itinérante.

Merci beaucoup.

### **M. LACOSTE :**

Vous me permettez, Monsieur le Maire, d'apporter des éléments de réponse, parce que s'il y a bien un pan de notre politique publique qui est désemparageisée, comme vous venez de le dire, c'est bien la politique culturelle.

Alors, vous me cherchez sur ce sujet, mais il me faudrait du temps pour le développer, mais je vais quand même le développer un petit peu.

Si j'ai bien compris, l'essentiel de votre intervention portait sur le fait qu'il ne fallait pas concentrer l'offre culturelle sur certains lieux et la répartir sur les différents quartiers de la ville. Mais c'est précisément, Madame, ce qui est fait. Et je prendrai le temps, puisque vous êtes nouvelle venue et que moi je suis ravi de vous accueillir, comme tous nos collègues ici, je prendrai le temps de vous montrer tout ce qui est fait depuis maintenant huit ans, neuf ans, dans l'ensemble des quartiers de la ville.

Précisément, nous avons cette semaine présenté l'ensemble de l'offre culturelle qui va se déployer, depuis le mois de juin jusqu'au mois d'octobre, septembre-octobre, dans tous les quartiers de la ville. Alors, bien souvent, vous l'avez dit, c'est une offre culturelle qui se déploie dans le domaine public. Pour qu'elle se déploie, il faut aussi que les conditions météorologiques soient satisfaisantes.

Alors, moi, je pourrais vous parler du soutien que nous apportons à « l'Été à Pau ». Je pourrais vous dire « l'Été à Pau », c'est tout un mois de concerts dans le théâtre de verdure. Je pourrais vous parler avec les enfants de « l'Été des enfants ». Je pourrais vous parler de « l'Été au cinéma » avec le Méliès, que nous soutenons bien entendu, et qui est très heureux d'avoir investi le Foirail. Le Méliès ne s'est jamais aussi bien porté que depuis qu'il est au Foirail. Les chiffres, là aussi, on pourra vous les fournir, le montrent.

Je suis très heureux de voir que nous développons une offre culturelle dans tous les quartiers de la ville, dans tous les parcs de la ville, avec ce que nous appelons les pauses détente culture. Je vous donnerai également les programmes des années précédentes, et vous allez découvrir cette semaine le programme des mois à venir. Alors là, on se déploie, eh bien, à la Villa Ridgeway, dans le parc de la Villa Ridgeway ; on se déploie sur la Coulée Verte ; on se déploie dans le quartier du Hameau ; on se déploie dans la MJC du Laü et dans les espaces.

Vous venez d'évoquer la question d'Espaces Pluriels. Moi, j'ai beaucoup souffert, comme beaucoup dans cette assemblée, de voir que si la scène conventionnée Espaces Pluriels était parfaitement bien identifiée au plan national, parce que c'est une des plus belles scènes de ballet

contemporain, de danse contemporaine que nous ayons en France, elle était, effectivement, pour les fréquentations à l'époque, au théâtre Saragosse, un peu, et je le dis avec des mots doux, dans l'entre-soi et dans une certaine forme d'élite pour le coup, puisque le théâtre Saragosse était très peu ouvert sur le quartier. Il recevait beaucoup d'enfants de toutes les écoles et de tous les collèges de la ville et de l'agglomération, mais il était très peu ouvert sur le quartier.

Aujourd'hui, d'abord, je vous confirme que Espaces Pluriels est toujours installé au cœur de Saragosse et se déploie toujours autour de Saragosse sous forme de résidences d'artistes, de petites formes. Mais là aussi, je vous montrerai et je vous donnerai les dates...

**M. le Maire :**

Des petites formes, comme la salle était petite.

**M. LACOSTE :**

Voilà, absolument !

Mais le nouveau directeur d'Espaces Pluriels, qui a succédé à Carole Rambaud qui avait fait un travail formidable de tuilage et d'installation au Foirail pour la première année, le nouveau directeur, Christophe Chanut, a d'ores et déjà, dans sa première saison, et dans la seconde, non seulement ouvert Espaces Pluriels au quartier... Il a, l'année dernière, monté un spectacle de cirque avec un artiste en résidence qui a travaillé dans tout le quartier et qui a agrégé les habitants du quartier, ce qui ne s'était jamais fait avant. Mais il va plus loin, c'est-à-dire qu'il organise des spectacles, cette année deux spectacles dans le quartier du Hédas, dont on n'a pas parlé, mais qui est un véritable centre culturel aussi à ciel ouvert. La place Récaborde. Donc, Espaces Pluriels, là aussi, est ouvert sur le quartier.

Et puis, je pourrais continuer comme cela.

Alors, vous dites : « Il faut que la culture aille toucher les plus fragiles d'entre nous. » Mais précisément, Madame, vous avez raison. La culture, et tout le panel de l'offre culturelle, va dans les maisons de retraite, dans les établissements sociaux, médico-sociaux.

Je voudrais juste dire, ici le travail que nous avons fait, c'est la première fois que cela existait. C'est là, je pense, un projet culturel qui n'est pas équivalent, qui n'a pas son équivalent dans la France entière avec le « Cultur'en Bus ». Nous avons commencé avec un « Cultur'en Bus » par mois ; puis, ensuite, nous en avons fait deux par mois, puis trois par mois, puis quatre par mois. Et aujourd'hui, quelquefois, le « Cultur'en Bus » sort plus de quatre fois par mois.

Qu'est-ce que c'est que « Cultur'en Bus » ?

Peut-être ne le savez-vous pas. « Cultur'en Bus », ce sont des gens que l'on va chercher chez eux, parce que non seulement la culture se développe dans l'espace public, à l'extérieur de l'hypercentre, mais nous allons même chercher les gens les plus fragiles chez eux. Ils montent

dans un bus, ils sont 50, ils sont invités, gratuitement, à aller assister à un spectacle dont ils ne savent pas, parce que le fait que ce soit une surprise crée tout de suite du lien social, et ils vont comme cela à un concert, un spectacle de danse, un spectacle de cirque, aux Idées mènent le Monde.

Aujourd'hui, je pensais bien que cette question arriverait un jour, mais c'est un tel plaisir d'annoncer finalement ses succès, depuis que le « Cultur'en Bus » existe, c'est-à-dire depuis trois ou quatre ans. Je suis allé chercher des financements au Département pour le « Cultur'en Bus » par exemple. Eh bien, nous avons touché 5 000 personnes. Il y a 5 000 personnes qui ne poussaient jamais ni les portes du Théâtre Saint-Louis ni bien sûr les portes du Foirail, ni encore moins les portes des Espaces Pluriels, ni les portes de l'OPPB ou du Palais Beaumont. Cinq mille personnes depuis trois ou quatre ans bénéficient du « Cultur'en Bus ».

Alors, ils vont au Zénith, dans tous les spectacles.

Et puis je vais conclure parce que je ne veux pas être trop, trop long. Hier, dimanche, nous avons assisté, et tous les Palois y étaient invités, vous y étiez, vous aussi invités, à la restitution de deux concerts qui ont été donnés par l'orchestre des Camino. Et on a eu là, la cohorte des Camino jaunes, les plus jeunes, entre, écoutez bien l'âge, entre 6 et 10 ans ; certains ne touchent pas, quand ils sont assis, Monsieur le Maire, sur leur siège, les pieds ne touchent pas le sol, tellement ils sont petits. Ils ont donné un quart d'heure de concert. Puis, ensuite, on a eu la cohorte dite des bleus, ceux qui ont entre 12 et 17 ans. Et ensuite, il y a eu la cohorte des verts, c'est-à-dire ceux qui sont là depuis le début, depuis que nous l'avons créé – et merci, Monsieur le Maire, de nous avoir fait confiance pour créer ce formidable projet - c'est-à-dire depuis 2014, 2015. La cohorte des bleus, on a rempli deux fois la salle du Foirail. Il y a eu à peu près 1 200 personnes qui sont venues assister à ces deux concerts, l'un à 15h, l'autre à 17h 30. Et pendant que les Camino, 280 Camino donnaient ces deux concerts, eh bien, nous avions une fraction des Camino, les plus âgés et peut-être les plus expérimentés, qui en même temps, en même temps, puisque l'on a eu une visio, eh bien, donnaient un concert dans la salle de la Philharmonie à Paris avec l'ensemble des orchestres du dispositif Démos.

Vous voyez, pour une culture qui courrait le risque de s'embourgeoiser, je pense que nous en sommes très loin.

Et moi, je vais prendre quelques heures pour vous montrer cela de façon détaillée, et vous verrez, vous serez, je pense, tout à fait conquise.

Merci, Monsieur le Maire.

### **M. le Maire :**

N'est-ce pas ? Cinq mille personnes que nous avons convaincues de monter dans un bus sans

savoir où elles allaient, sauf que c'était culturel. Elles allaient découvrir un spectacle qu'elles n'avaient jamais imaginé découvrir. C'est la même philosophie que les Camino. Les Camino, c'était pour des enfants qui n'avaient jamais vu ni imaginé qu'ils pourraient maîtriser un instrument de musique. Et nous leur avons offert à la fois cette chance et cet instrument. On me disait récemment et je crois que c'est vrai, que c'est une des plus réussies expériences de cet ordre de musique avec des enfants des quartiers, de sociologie totalement étrangère à la culture bourgeoise, comme vous dites, parce que précisément, notre philosophie, c'est celle que vous indiquez. C'est que tout le monde ait la porte ouverte. Et moi, je suis très heureux que le Foirail ait servi à faire découvrir des spectacles et des activités culturelles à plein de gens qui n'avaient pas l'habitude de le faire et qui viennent me le dire. Et je trouve cela émouvant. Donc, vous allez découvrir, grâce à Monsieur Lacoste qui va vous faire découvrir la totalité des activités en direction de tous les quartiers de la ville et de tous les milieux sociaux de la ville.

**M. LACOSTE :**

Oui, juste un mot pour préciser. Dans les temps difficiles que nous traversons, et je rebondis sur le débat que nous avons en début de conseil municipal, dans les « Cultur'en Bus », il y a des personnes âgées seules, il y a des mères isolées, des mamans seules, il y a des jeunes de l'OGFA qui sont seuls, l'ensemble de ces publics-là, et je pense que nous partagerons le fait que c'est infiniment précieux aujourd'hui et demain.

**M. le Maire :**

Et c'est en même temps le plan anti-solitude qui connaîtra des développements dans les mois et années qui viennent.

**M. LACOSTE :**

Quant aux Camino, je vous rappelle, là aussi, qu'ils sont allés à deux reprises, pour une académie d'orchestre à Berlin. Je m'étais moi-même déplacé pour trouver des financements et les Camino sont allés à Berlin. Les Berlinois sont venus à Pau. Les Camino sont repartis à Berlin, et nous avons fait cela pendant trois étés successifs.

Donc, vous voyez, il y a...

**M. le Maire :**

Et quand vous voyez les milieux d'origine des Camino, alors, je suis sûr que vous êtes fiers.

Monsieur Bertonazzi...

**M. BERTONAZZI :**

Pardon, juste pour préciser sur les Camino, donc, il y a une mini-série, on l'a déjà dit, mais on

peut le rappeler, qui s'appelle *Tutti* que l'on peut voir. Alors, il faut avoir Canal plus ou aller chez un ami, ou de la famille qui a Canal Plus. Et c'est plein d'émotion et cela permet de voir, effectivement, toute la progression de ces enfants et de ce projet.

**M. le Maire :**

Et c'est précisément cette ouverture à des milieux tout à fait sensibles, pour nous, parce que je ne crois pas que je serais partisan de la culture bourgeoise ni de près ni de loin.

Merci.

Unanimité.

**Ne prennent pas part au vote :** M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Jean LACOSTE

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Monsieur Lacoste, Ville d'Art et d'Histoire.

**59 - VILLE D'ART ET D'HISTOIRE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE AQUITAINE POUR L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE**

**Rapporteur :** Jean LACOSTE

**M. LACOSTE :**

Ville d'Art et d'Histoire pour le renouvellement d'une convention avec la Région.

**M. le Maire :**

Merci.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Mise à disposition du Zénith au profit de tiers.

## **60 - MISE A DISPOSITION DU ZENITH AU PROFIT DE TIERS**

**Rapporteur** : Jean LACOSTE

**M. LACOSTE** :

Oui, au profit du « Trial Indoor ».

**M. le Maire** :

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **61 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES : ANNEE 2024**

**Rapporteur** : Jean LACOSTE

**M. LACOSTE** :

Et attribution, Monsieur le Maire, de subventions.

Il en y a une, quand même, sur laquelle je veux dire un petit mot. C'est que l' « Académie de Béarn » fête son centenaire cette année, que nous l'aidons avec une subvention de 10 000 €.

**M. le Maire** :

Merci.

Unanimité.

Là, vous venez de faire les subventions ?

**M. LACOSTE** :

Absolument !

**M. le Maire** :

Parce que j'en étais au rapport précédent, mais...

**M. LACOSTE :**

Pardon, Monsieur le Maire.

**M. le Maire :**

... qui était la mise à disposition du Zénith au profit d'« Indoor ».

Unanimité.

Les subventions, unanimité.

**Ne prennent pas part au vote :** M. Jean LACOSTE, M. Jean-Loup FRICKER

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Une convention tripartite avec la Direction Générale des Patrimoines et de l'Architecture.

**62 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE AVEC LA DIRECTION GENERALE DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE ET DE LA REUNION DES MUSEES NATIONAUX ET DU GRAND PALAIS DES CHAMPS-ELYSEES DANS LE CADRE DU SPECTACLE SON ET LUMIERE 2024**

**Rapporteur :** Jean LACOSTE

**M. LACOSTE :**

Oui, il s'agit là d'une convention pour le spectacle de son et lumière qui se fait dans le château.  
Un spectacle classique.

**M. le Maire :**

Merci.

Unanimité.

Très important. Le château est un trésor que l'on pourrait imaginer exploiter beaucoup plus, pas exploiter, mettre à disposition, faire découvrir, ouvrir les portes, mais bon... C'est un combat que je mène et que j'espère, nous réussirons un jour à imposer.

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 24 juin 2024

Donc cela, c'est unanimité.

**M. LACOSTE :**

Si vous m'autorisez, Monsieur le Maire, juste un tout petit mot pour conclure. Pour la première fois cette année, dans l'histoire de la ville, nous allons avoir un opéra, mais pas en version concert, un opéra mis en scène au Foirail. Et pour répondre à votre souci et sincèrement, dernier mot avant que nous nous rencontrions, nous avons mis de l'opéra dans le domaine public tous les ans : au Hédas, au Théâtre de Verdure, donc, voilà. L'opéra pour tous et l'opéra au Foirail.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Madame Johnson Le Loher, la convention avec la Fédération Départementale des chasseurs.

**63 - CONVENTION AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

**Rapporteur : Clarisse JOHNSON LE LOHER**

**Mme JOHNSON LE LOHER :**

Merci, Monsieur le Maire et chers collègues.

Face à une prolifération constante de sangliers sur notre commune, constatée ces derniers mois, il vous est proposé d'approuver la signature d'une convention avec la Fédération Départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques, qui sont donc qualifiés pour installer des pièges pour attraper ces animaux.

**M. le Maire :**

Et qu'après on déplace et qui reviennent, donc, c'est très bien : cent fois sur le métier, remettez votre piège !

Merci beaucoup.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Vidéoprotection.

**64 - VIDEOPROTECTION : CONVENTIONS DE PARTENARIATS ENTRE LA PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES, LES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES ET LES COMMUNES DE PAU, JURANÇON ET BILLERE**

**Rapporteur : Clarisse JOHNSON LE LOHER**

**Mme JOHNSON LE LOHER :**

Oui, cette délibération est tout entière consacrée au report d'images des systèmes de vidéoprotection de la commune de Pau, de Billère et de Jurançon, vers divers services, donc :

- le Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- le Centre opérationnel départemental de la Préfecture ;
- et le Centre d'information et de commandement de la Police nationale.

Tout cela, bien sûr, afin de renforcer la coordination et la réactivité dans l'utilisation de ces équipements, afin d'assurer la sécurité des habitants.

Vous aurez à approuver la signature de deux conventions et de deux avenants qui sont consultables en annexe, pour plus de détails.

**M. le Maire :**

Merci beaucoup.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Alors, Madame Lipsos-Sallenave, je suis coupable parce que je m'étais engagé à parler de votre rapport au début du conseil, mais comme vous allez le présenter, je veux dire que je suis particulièrement fier de ce rapport.

Vous avez la parole.

## **65 - CONVENTION CONTRAT GROUPE SANTE**

**Rapporteur** : Véronique LIPSOS-SALLENAVE

**Mme LIPSOS-SALLENAVE** :

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Et effectivement, il s'agit donc de la convention pour le contrat Groupe Santé, qui après passage devant le Comité social territorial du 20 juin, est soumis à l'approbation du conseil. C'est une avancée très importante qui a été reconnue par toutes les organisations syndicales, tant sur la démarche, puisqu'il y a eu une association des organisations syndicales à toute la procédure de choix de la mutuelle santé.

Et une grande avancée qui a été qualifiée d'avancée sociale et en matière de pouvoir d'achat pour nos agents, puisque nous sommes parvenus à contracter la convention qu'il y a lieu d'approuver aujourd'hui avec une assurance, Willis Towers Watson. En fait, c'est le groupe Matmut, dans l'intérêt de nos agents avec, pour résumer, des cotisations qui ne sont pas très élevées, pour des risques mieux assurés, des prestations mieux assurées et avec une participation de notre collectivité, employeur, qui assure justement des cotisations pas trop élevées pour nos agents.

Donc, cela a été salué comme une grande avancée sociale et une délibération qui fera date dans la collectivité. C'est pour vous dire la grande satisfaction de toutes les organisations syndicales, unanimes, sur ce dossier.

Donc, il s'agit d'approuver, de vous autoriser, Monsieur le Maire, à signer cette convention. Cette convention, elle prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et concerne tous nos agents.

La participation des agents est prévue dans la convention, et également, je le souligne, la participation de notre collectivité employeur, qui va enfin augmenter sur trois années, pour parvenir à une participation d'un montant significatif et évidemment en tenant compte du revenu net fiscal des agents.

Donc, il s'agit :

- de valider à la fois le montant des cotisations des agents, de notre participation en tant que collectivité employeur ;
- et donc, également d'abroger une précédente délibération qui concernait ce type de risque.

Donc, vous avez raison, Monsieur le Maire, nous pouvons être très fiers de cette convention.

**M. le Maire** :

Merci, Madame Lipsos-Sallenave.

Moi, j'ai été très ému par les réactions des organisations syndicales, parce que cela n'arrive pas souvent dans les collectivités locales. Il arrive qu'il y ait des satisfactions implicites, dont on ne parle pas. On prend acte, comme disait tout à l'heure Monsieur Blanco. Dont acte, on dit. Mais quand un travail rendant compte ou créant un climat social un peu exceptionnel fait en sorte que les organisations syndicales qui y ont participé affirment que c'est pour l'ensemble de la collectivité et pour l'ensemble des agents un progrès, je trouve cela remarquable. C'est à peu près le cas sur tous les sujets dans notre collectivité. Dieu sait que cela n'a pas souvent été le cas auparavant. Il y avait des difficultés.

C'est pourquoi je veux rendre hommage à votre travail, Madame Lipsos-Sallenave, et Monsieur Colombel, au travail que vous et vos collaborateurs conduisez, parce que tout cela découle de la création d'un climat de confiance absolue. On se dit tout. On cherche des chemins et on les trouve ; ce qui dans les temps de tensions que nous vivons, de tensions sociales, de tensions de toute nature, n'est pas si fréquent et mérite d'être signalé. Moi en tout cas, je suis très fier de ce que vous avez fait et que les organisations syndicales ont fait avec vous.

Ce climat social exceptionnel est, aujourd'hui, je crois, un des traits caractéristiques d'une capitale humaine. Et donc, merci à tous. Merci, Monsieur le Directeur général et à vos collaborateurs, et merci aux organisations syndicales, parce que tout cela ne peut se faire qu'ensemble.

Merci.

Et donc, je mets aux voix.

C'est adopté à l'unanimité, je suppose.

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **M. le Maire :**

Nous passons au renouvellement de... C'est cela ?

### **66 - RENOUELEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE AUPRES DE LA SPL DES HALLES**

**Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE**

#### **Mme LIPSOS-SALLENAVE :**

Il s'agit de la mise à disposition d'un agent communal auprès de la SPL Halles et République.

#### **M. le Maire :**

Merci.

Unanimité.

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **M. le Maire :**

Les prestations d'action sociale.

### **67 - MISE A JOUR DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE**

**Rapporteur** : Véronique LIPSOS-SALLENAVE

#### **Mme LIPSOS-SALLENAVE :**

Il s'agit d'une mise à jour des prestations sociales pour nos agents. Il s'agit d'approuver toutes ces prestations qui sont détaillées dans la délibération.

#### **M. le Maire :**

Oui, la mise à disposition des agents faisait suite à la disparition brutale d'un garçon que j'aimais beaucoup et qui avait réussi à imposer, après avoir été un producteur et un organisateur des producteurs, et qui était entré dans nos services, et qui malheureusement a été victime de ce mal que nous connaissons tous. Et je lui adresse, là où il est aussi, une pensée.

Pardon.

Donc mise à jour des prestations, c'est fait.

Unanimité.

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **M. le Maire :**

Mise à jour du règlement sur le temps de travail.

### **68 - MISE A JOUR DU REGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL**

**Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE**

**Mme LIPSOS-SALLENAVE :**

Alors, quelques points :

- la définition des cycles spécifiques du temps de travail des brigades de la police municipale ;
- l'intégration dans le règlement d'une fonction supplémentaire assujettie à astreinte ;
- et la mise à jour des cycles spécifiques des EHPAD.

**M. le Maire :**

Merci.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Transformation des postes, tableau des effectifs.

## **69 - TRANSFORMATION DES POSTES - TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE**

**Mme LIPSOS-SALLENAVE :**

Transformation des postes.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, tout est inclus dans la délibération. Ce sont des délibérations habituelles.

**M. le Maire :**

Merci.

Unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

**M. le Maire :**

Monsieur Capéran, dernier rapport, observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités.

**70 - OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES -  
SYNDICAT MIXTE PAU BEARN PYRENEES MOBILITES ET SPL STAP**

**Rapporteur : Michel CAPERAN**

**M. CAPERAN :**

Merci.

Mes chers collègues, donc, il vous est soumis ce rapport pour prendre acte des observations de la Chambre Régionale des Comptes. J'espère que vous l'avez lu.

**M. le Maire :**

Merci.

On prend acte.

**Prend acte**

\*\*\*\*\*

**M. le Maire :**

Je vous remercie d'avoir participé à ce conseil municipal dans le climat le plus chaleureux et bienveillant que nous voulions.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.**